

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1381

11 juin 2013

SOMMAIRE

ACAC Lux Re I	66277	Financière Veromaxis S.A.	66280
ALC S.à r.l.	66287	Finetupar International S.A.	66280
Am Bann 3-5	66287	Haifa S.A.	66281
APROBAT lalux-assurances S.A.	66277	Hobbit Investment	66284
Assya Asset Management Luxembourg S.A.	66278	ING Lease Luxembourg	66282
Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l.	66278	Innoreal Investments S.A.	66282
BH5 Management S.A.	66278	International Footwear Distributors S.à r.l.	66282
Cape North S.A.	66288	International Global SICAV	66284
Centaur Luxco S.à r.l.	66242	Jamaga Investments S.A.	66283
Chemo Trade S.A.	66278	La Romance S.à.r.l.	66279
Cilaos S.à r.l.	66288	Leo's Kaffe	66283
Class Capital S.A.	66286	Leros Investissements Financiers S.A.	66280
Concrete Structure S.A.	66279	Mark IV Europe S.à r.l.	66283
CSI Finance S.A.	66279	PEIF 2 S.à.r.l.	66276
Daneme Luxembourg S.A.	66279	QCP GCO Investments II-A S.à r.l.	66277
Dentsply CE S.à r.l.	66288	QCP GCO Investments S.à r.l.	66281
Eucon Finanz Holding S.A.	66286	Stugalux S.A.	66285
Euro Mixtes S.A.	66286	Sydney Properties S.A.	66285
European Directories Holdco S.A.	66287	SYZ AM (Lux) SICAV	66284
European Directories Parent S.A.	66285	The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A.	66276
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	66281		

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.101.927,50.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

(N.B. la version anglaise est publiée au Mémorial C-N° 1380 du 11 juin 2013.)

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Centaur Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.538, et constituée selon le droit luxembourgeois, par un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°411 du 21 juillet 2006, page 66716.

Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi par Maître Martine Schaeffer, en date du 11 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2010, n° 172, page 8235.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, dont l'adresse professionnelle est située au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, comme président, qui élit comme secrétaire, Madame Corinne PETIT, dont l'adresse professionnelle est située au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Gianpiero SADDI, dont l'adresse professionnelle est située au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence, que les 100.009 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "A", 82.998 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "B", 600.521 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "C", 66.716 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "D1", 66.716 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "E1", 66.716 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "F1", 66.716 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "G1", 66.716 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "H1", 66.716 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "I1", 489.673 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "D2", 489.673 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "E2", 489.673 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "F2", 489.673 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "G2", 489.673 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "H2", 489.673 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "I2" et 113.492.107 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J", 13.360.631 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K", représentant 100 % du capital social de la Société, sont représentées dans la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés ont déclaré qu'ils ont été suffisamment informés au préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de la présente assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-huit millions deux cent huit mille huit cent cinquante-trois Euros (EUR 28.208.853,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente millions huit cent quatre-vingt-quatre mille six cents Euros (EUR 130.884.600,-) à cent cinquante neuf millions quatre-vingt treize mille quatre cent cinquante-trois Euros (EUR 159.093.453,-) en émettant vingt-huit millions deux cent huit mille huit cent cinquante-trois (28.208.853) parts sociales préférentielles de catégorie K de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie K").

Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie K.

La totalité de l'apport sera entièrement allouée au capital social de la Société.

2. Modification du quatrième paragraphe de l'article 19 des Statuts concernant la clause de distribution par laquelle les dividendes préférentiels au titre des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie K seront réputés courir respectivement à compter du 28 février 2011 et du 31 mars 2011.

3. Modification de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de un Euro (EUR 1,-) à un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

4. Création de quatorze catégories de parts sociales telles que dénommées comme les parts sociales ordinaires de catégorie X1 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1"), les parts sociales ordinaires de catégorie X2 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2"), les parts sociales ordinaires de catégorie Y1 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1"), les parts sociales ordinaires de catégorie Y2 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2"), les parts sociales ordinaires de catégorie Z1 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1"), les parts sociales ordinaires de catégorie Z2 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2"), les parts sociales préférentielles de catégorie J1A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1A"), les parts sociales préférentielles de catégorie J1B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1B"), les parts sociales préférentielles de catégorie J2A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2A"), les parts sociales préférentielles de catégorie J2A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2A"), les parts sociales préférentielles de catégorie J2B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2B"), les parts sociales préférentielles de catégorie K1A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1A"), les parts sociales préférentielles de catégorie K1B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1B"), les parts sociales préférentielles de catégorie K2A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2A") et les parts sociales préférentielles de catégorie K2B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2B") ayant les droits et obligations contenus dans les Statuts tels que modifiés, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5. Rachat et annulation d'un total de cent cinq mille deux cent cinquante (105.250) parts sociales comprenant trente-deux mille sept cents (32.700) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I1, trente-deux mille sept cents (32.700) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H1, trente-deux mille sept cents (32.700) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G1 et sept mille cent cinquante (7.150) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F1 détenues par Monkwood Luxco S.à r.l. sans aucune contrepartie de telle manière que le capital social de la Société sera réduit à cent cinquante-neuf millions quatre-vingt douze mille quatre cents Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 159.092.400,50) et la conversion des huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (8.299.800) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, des six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D1, des six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E1 existantes, et des six millions six cent soixante quatre mille quatre cent cinquante (6.664.450) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F1, des six millions six cent trente-huit mille neuf cents (6.638.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G1, des six millions six cent trente-huit mille neuf cents (6.338.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H1 et des six millions six cent trente-huit mille neuf cents (6.638.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I1 restantes en douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq (12.029.725) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1, douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq (12.029.725) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2, douze millions quatre-vingt deux mille trois cent cinquante (12.082.350) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 et douze millions quatre-vingt deux mille trois cent cinquante (12.082.350) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2.

6. Conversion des un million neuf cents (1.000.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, des soixante millions cinquante deux mille cent (60.052.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, des quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D2, des quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E2, des quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F2, des quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G2, des quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H2 et des quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I2 existantes en cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cent (177.428.400) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 et cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cent (177.428.400) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2.

7. Conversion des onze milliards trois cent quarante-neuf millions deux cent dix mille sept cent (11.349.210.700) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J et des quatre milliards cent cinquante six millions neuf cent quarante-huit mille quatre cent (4.156.948.400) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K existantes en un milliard cent trente-quatre millions neuf cent vingt et un mille cent (1.134.921.100) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1A, dix milliards deux cent quatorze millions deux cent quatre-vingt neuf mille six cents (10.214.289.600) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1B, quatre cent quinze millions six cent quatre-vingt quatorze mille huit cents (415.694.800) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1A et trois milliards sept cent quarante et un millions deux cent cinquante trois mille six cents (3.741.253.600) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1B.

8. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-quatre millions neuf mille cinq cent vingt-sept Euros (EUR 434.009.527,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf millions quatre-vingt douze mille quatre cents Euros et cinquante centimes d'Euro (EUR 159.092.400,50,-) à cinq cent quatre-vingt treize millions cent un mille neuf cent vingt-sept Euros et cinquante centimes d'Euro (EUR 593.101.927,50) par l'émission de deux milliards trois cent vingt-cinq millions cent soixante quatorze mille deux cents (2.325.174.200) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2A, vingt milliards neuf cent vingt-six millions cinq cent soixante-sept mille neuf cents (20.926.567.900) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2B, deux milliards quatorze millions neuf cent vingt et un

mille deux cents (2.014.921.200) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2A et dix huit milliards cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt neuf mille quatre cents (18.134.289.400) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

La totalité de l'apport sera entièrement allouée au capital social de la Société.

9. Modification et refonte entière des Statuts de la Société mais sans modifier l'objet de la Société afin de refléter les dernières modifications du Pacte d'Associés en relation avec la Société et les modifications ci-dessus du capital social de la Société.

10. Divers

Après approbation de ce qui précède, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-huit millions deux cent huit mille huit cent cinquante trois Euros (EUR 28.208.853,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente millions huit cent quatre-vingt-quatre mille six cents Euros (EUR 130.884.600,-) à cent cinquante neuf millions quatre-vingt treize mille quatre cent cinquante trois Euro (EUR 159.093.453,-) en émettant vingt-huit millions deux cent huit mille huit cent cinquante trois (28.208.853) parts sociales préférentielles de catégorie K de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie K").

Souscription et Paiement

Richard Golding, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, déclare souscrire à un million cinq cent quatre mille huit cent dix-sept (1.504.817) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix de souscription total d'un million cinq cent quatre mille huit cent dix-sept Euro (EUR 1.504.817,-) qui a été intégralement payé par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance non contestée, représentant un apport d'un montant total d'un million cinq cent quatre mille huit cent dix-sept Euro (EUR 1.504.817,-).

Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.851, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, déclare souscrire à treize millions trois cent cinquante deux mille dix-huit (13.352.018) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix de souscription total de treize millions trois cent cinquante deux mille dix-huit Euro (EUR 13.352.018,-) qui a été intégralement payé par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance non contestée, représentant un apport d'un montant total de treize millions trois cent cinquante deux mille dix-huit Euro (EUR 13.352.018,-).

Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.852, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, déclare souscrire à treize millions trois cent cinquante deux mille dix-huit (13.352.018) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix de souscription total de treize millions trois cent cinquante deux mille dix-huit Euro (EUR 13.352.018,-) qui a été intégralement payé par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance non contestée, représentant un apport d'un montant total de treize millions trois cent cinquante deux mille dix-huit Euro (EUR 13.352.018,-).

Le dividende préférentiel sur ces parts sociales sera réputé courir à compter du 28 février 2011 dans le cas de parts sociales émises à Richard Golding et à compter du 31 mars 2011 dans le cas de parts sociales émises à Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l. et à Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.

La contribution totale est entièrement allouée au capital social de la Société.

Preuve de la contribution est faite au notaire par production de la copie du rapport d'évaluation établie par la gérance de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le quatrième paragraphe de l'article 19 des Statuts concernant la clause de distribution qui devra dorénavant se lire comme suit:

" Art. 19. Droit de distribution des parts sociales. (...)

19.4. Sous réserve des Articles 19.1 et 19.2, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J de la Société et de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K de la Société devront en premier lieu se voir accorder un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant respectivement 12% et 20% de leur valeur nominale, puis les détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques de la Société (à l'exclusion des détenteurs des dernières Parts Sociales Alphabétiques de la Société) se verront attribuer un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de leur valeur nominale, toujours sous réserve que si les conditions d'émission de toutes Parts Sociales Préférentielles

de Catégorie K de la Société le prévoie, le dividende préférentiel sur ces parts sociales sera réputé courir à partir d'une date antérieure à la date de leur émission. Après le paiement de ces dividendes préférentiels, tout le revenu restant disponible pour la distribution dans la Société, le cas échéant, doit être payé, au pro rata, aux détenteurs des dernières Parts Sociales Alphabétiques de la Société."

(...)"

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de un Euro (EUR 1,-) à un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ainsi le capital social émis de la Société de cent cinquante neuf millions quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante trois Euro (EUR 159.093.453,-) sera réparti en:

- un million neuf cents (1.000.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (8.299.800) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- soixante millions cinquante deux mille cent (60.052.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
- six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D1;
- six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E1;
- six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F1;
- six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G1;
- six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H1;
- six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I1;
- quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D2;
- quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E2;
- quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F2;
- quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G2;
- quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H2;
- quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I2;
- onze milliards trois cent quarante-neuf millions deux cent dix mille sept cents (11.349.210.700) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J; et
- quatre milliards cent cinquante-six millions neuf cent quarante-huit mille quatre cents (4.156.948.400) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K.

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) et seront détenues par les Associés comme il en ressort du tableau ci-après en Annexe 1 à la fin du présent acte.

Quatrième résolution

Les Associés décident de créer quatorze catégories de parts sociales telles que dénommées comme les parts sociales ordinaires de catégorie X1 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1"), les parts sociales ordinaires de catégorie X2 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2"), les parts sociales ordinaires de catégorie Y1 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1"), les parts sociales ordinaires de catégorie Y2 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2"), les parts sociales ordinaires de catégorie Z1 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1"), les parts sociales ordinaires de catégorie Z2 (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2"), les parts sociales préférentielles de catégorie J1A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1A"), les parts sociales préférentielles de catégorie J1B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1B"), les parts sociales préférentielles de catégorie J2A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2A"), les parts sociales préférentielles de catégorie J2A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2A"), les parts sociales préférentielles de catégorie J2B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2B"), les parts sociales préférentielles de catégorie K1A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1A"), les parts sociales préférentielles de catégorie K1B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1B"), les parts sociales préférentielles de catégorie K2A (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2A") et les parts sociales préférentielles de catégorie K2B (ci-après dénommées "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2B") ayant les droits et obligations contenus dans les Statuts tels que modifiés par la neuvième résolution, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés décident de racheter et d'annuler un total de cent cinq mille deux cent cinquante (105.250) Parts Sociales comprenant trente-deux mille sept cents (32.700) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I1, trente-deux mille sept cents (32.700) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H1, trente-deux mille sept cents (32.700) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G1 et sept mille cent cinquante (7.150) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F1 détenues par Monkwood Luxco S.à r.l. sans aucune contrepartie de telle manière que le capital social de la Société sera réduit à cent cinquante-neuf millions quatre-vingt douze mille quatre cents Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 159.092.400,50) et de convertir les huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (8.299.800) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D1, les six millions six cent soixante et onze mille six cents (6.671.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E1 existantes, et des six millions six cent soixante quatre mille quatre cent cinquante (6.664.450) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F1, des six millions six cent trente-huit mille neuf cents (6.638.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G1, des six millions six cent trente-huit mille neuf cents (6.338.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H1 et des six millions six cent trente-huit mille neuf cents (6.638.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I1 restantes en douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq (12.029.725) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1, douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq (12.029.725) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2, douze millions quatre-vingt deux mille trois cent cinquante (12.082.350) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 et douze millions quatre-vingt deux mille trois cent cinquante (12.082.350) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2 seront détenues par les Associés dans les montants présentés dans le tableau ci-après en Annexe 2 à la fin du présent acte.

Sixième résolution

Les Associés décident de convertir les un million neuf cents (1.000.900) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les soixante millions cinquante deux mille cent (60.052.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D2, les quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E2, les quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F2, les quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G2, les quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H2 et les quarante-huit millions neuf cent soixante-sept mille trois cents (48.967.300) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I2 existantes en cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cents (177.428.400) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 et cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cents (177.428.400) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 de telle manière que suivant la conversion, les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 seront détenues par les Associés dans les montants présentés dans le tableau ci-après en Annexe 3 à la fin du présent acte.

Septième résolution

Les Associés décident de convertir les onze milliards trois cent quarante-neuf millions deux cent dix mille sept cents (11.349.210.700) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J et les quatre milliards cent cinquante six millions neuf cent quarante-huit mille quatre cents (4.156.948.400) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K existantes en un milliard cent trente-quatre millions neuf cent vingt et un mille cent (1.134.921.100) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1A, dix milliards deux cent quatorze millions deux cent quatre-vingt neuf mille six cents (10.214.289.600) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1B, quatre cent quinze millions six cent quatre-vingt quatorze mille huit cents (415.694.800) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1A et trois milliards sept cent quarante et un millions deux cent cinquante trois mille six cents (3.741.253.600) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1B de telle manière que suivant la redénomination, les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1A, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1B, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1B seront détenues par les Associés dans les montants présentés dans le tableau ci-après en Annexe 4 à la fin du présent acte.

Huitième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-quatre millions neuf mille cinq cent vingt-sept Euro (EUR 434.009.527,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante neuf millions quatre-vingt douze mille quatre cents Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 159.092.400,50) à cinq cent quatre-vingt treize millions cent un mille neuf cent vingt-sept Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 593.101.927,50) par l'émission de deux milliards trois cent vingt-cinq millions cent soixante quatorze mille deux cents (2.325.174.200) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2A, vingt milliards neuf cent vingt-six millions cinq cent soixante-sept mille neuf cents (20.926.567.900) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2B, deux milliards quatorze millions neuf cent vingt et un mille deux cents (2.014.921.200) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2A et dix huit milliards cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt neuf mille quatre cents (18.134.289.400) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

Chaque Associé listé dans le tableau ci-après en Annexe 5 à la fin du présent acte, déclare souscrire aux nombres de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2A, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2B, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2A et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2B avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), tels qu'établis en face de son nom dans le tableau ci-après en Annexe 5 à la fin du présent acte, pour un prix de souscription total de quatre cent trente-quatre millions neuf mille cinq cent vingt-sept Euro (EUR 434.009.527,-) qui a été intégralement payé par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance non contestée, représentant un apport d'un montant au moins égal au montant établi en face de chaque nom d'Associé listé dans un tableau ci-après en Annexe 5 à la fin du présent acte.

La totalité de l'apport est entièrement allouée au capital social de la Société.

Preuve de la contribution est faite au notaire par production de la copie du rapport d'évaluation établie par la gérance de la Société.

Suivant les résolutions ci-dessus mentionnées les parts sociales de la Société seront détenues par les Associés tels que montré dans le tableau attaché en Annexe 6.

Neuvième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre entièrement les Statuts de la Société mais sans modifier l'objet de la Société afin de refléter les dernières modifications du Pacte d'Associés en relation avec la Société et les modifications ci-dessus du capital social de la Société. Les Statuts modifiés se liront désormais comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Centaur Luxco S.à r.l" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le seul Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège dans la commune de Schuttrange.

3. Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir directement ou indirectement dans les biens immobiliers, à Luxembourg et à l'étranger, ainsi que d'acquérir, vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de tels bien immobiliers ou de tels intérêts.

La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les

secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de Participation Financières.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée à dix ans.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 593.101.927,50 (cinq cent quatre-vingt-treize millions cent un mille neuf cent vingt-sept euros et cinquante centimes) représenté par:

- 1.134.921.100 (un milliard cent trente-quatre millions neuf cent vingt et un mille cent) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 A")
- 2.325.174.200 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions cent soixante-quatorze mille deux cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 A")
- 415.694.800 (quatre cent quinze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 A")
- 2.014.921.200 (deux milliards quatorze millions neuf cent vingt et un mille deux cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 A")
- 10.214.289.600 (dix milliards deux cent quatorze millions deux cent quatre-vingt-neuf mille six cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 B")
- 20.926.567.900 (vingt milliards neuf cent vingt-six millions cinq cent soixante-sept mille neuf cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 B")
- 3.741.253.600 (trois milliards sept cent quarante et un millions deux cent cinquante-trois mille six cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 B")
- 18.134.289.400 (dix-huit milliards cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 B")
- 177.428.400 (cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1")
- 177.428.400 (cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2")
- 12.029.725 (douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1")
- 12.029.725 (douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2")
- 12.082.350 (douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1"), et
- 12.082.350 (douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2")

ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les droits et obligations définis dans les présents Statuts, ci-après définies comme les "Parts Sociales". Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.1 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.2 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être racheté exclusivement par le biais du rachat et de l'annulation conséquente de toutes les parts sociales émises appartenant à une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales").

5.4 Lorsque le Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") seront payés le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

6. Art. 6. Ordre des paiements. Tous les paiements (a) effectués aux Associés à titre de contrepartie pour les Parts Sociales sur une Distribution Vente (les "Paiements de la Vente"), et (b) tous les paiements par la Société sous forme de dividendes ("Dividendes"), en relation avec tout rachat de part sociale en vertu de l'Article 5 ("Paiements du Rachat") ou au titre d'une dissolution ou d'une liquidation ("Paiements de la Liquidation") doivent être réalisés dans l'ordre suivant (l' "Ordre"):

6.1 premièrement, jusqu'à ce que l'Ordre de Paiements agréant un montant égal au HEAC ait été réalisé sur et concernant les Parts Sociales Préférentielles conformément aux articles 7, 8, 9, 10 et 11, l'Ordre des Paiements doit être alloué aux Parts Sociales Préférentielles;

6.2 deuxièmement, l'Ordre de Paiements doit être réalisé comme suit:

6.2.1 la Proportion "X" de tout solde restant après mise en œuvre de l'Article 6.1 et après provision pour ou paiement du Montant de la Prime de Bonus sera attribuée:

(a) en premier lieu aux Parts Sociales Préférentielles dans la mesure où un montant leur est payable, conformément aux Articles 7 à 11 inclus, après prise en compte pour le paiement conformément à l'Article 6.1;

(b) en second lieu, d'une manière égale:

(i) la SEAC est attribuée aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z sur une base au pro rata, et

(ii) l'HEAC Ordinaire est attribuée aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X sur une base au pro rata, et,

dans le cas où il n'y a pas de fonds suffisants pour payer les deux montants prévus à l'Article 6.2.1(b) (i) et 6.2.1(b) (ii), alors au prorata dans les ratios du montant dont la SEAC et l'HEAC Ordinaire relève l'une envers l'autre, et (c) troisièmement, le solde est attribué aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X sur une base au pro rata;

6.2.2 la Proportion "Y" de tout solde restant après mise en œuvre de l'Article 6.1 et après provision pour ou paiement du Montant de la Prime de Bonus sera attribuée aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y sur une base au pro rata.

7. Art. 7. Ordre de paiements relatif aux parts sociales préférentielles.

7.1 Tout Ordre de Paiements à l'égard des Associés Privilégiés sera réparti entre les Associés Privilégiés en fonction de leurs Proportions de Distribution Préférentielle.

7.2 Les Proportions de Distribution Préférentielle relatives à un Ordre de Paiements particulier doivent être calculées à la date de, mais immédiatement avant, cet Ordre de Paiements.

7.3 Toute Distribution au titre des Parts Sociales Préférentielles (autres que les Paiements de la Liquidation) doit être réalisées par Paiements du Rachat ou par Dividendes.

8. Art. 8. Les dividendes des parts sociales préférentielles.

8.1 Tout montant de toute Distribution devant être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles sous forme de Dividende sera attribué en conformément au présent Article 8.

8.2 Un dividende cumulatif fixe (le "Dividende J2/K2"), calculé sur base du Taux Applicable à l'ensemble de la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 et Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2 et le Montant des Intérêts PEC sur cette Part Sociale seront cumulés sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 et Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2 sur une base quotidienne et capitaliseront annuellement à chaque Jour de Capitalisation sous réserve que le Dividende J2/K2 payable au titre de la période se terminant le Premier Jour de Capitalisation devra être réputé cumuler à compter du Précédent Jour de Capitalisation (et non pas, afin d'éviter tout doute, à partir de la Date d'Adoption), au Taux Applicable à l'ensemble de la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 et Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2 et le Montant des Intérêts PEC sur cette Part Sociale.

8.3 Au titre d'une Distribution par voie de Dividende réalisée sur les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 et / ou les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2, chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 et / ou Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2, selon le cas, disposera du droit de recevoir le Dividende J2/K2 cumulé sur cette Part Sociale ainsi que le Montant des Intérêts PEC sur cette Part Sociale (dans la mesure où il n'a pas déjà été payé).

8.4 Un dividende cumulatif déterminé (le "Dividende J1/K1"), calculé sur base du Taux Applicable à l'ensemble de la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J1 et Part Sociale Préférentielle de Catégorie K1 et le Cumul des Dividendes Préférentiels Précédents sur cette Part Sociale sera cumulé sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J1 et Part Sociale Préférentielle de Catégorie K1 sur une base quotidienne et capitaliseront annuellement à chaque Jour de Capitalisation sous réserve que le Dividende J1/K1 payable au titre de la période se terminant le Premier Jour de Capitalisation devra être réputé cumuler à compter du Précédent Jour de Capitalisation (et non pas, afin d'éviter tout doute, à partir de la Date d'Adoption), au Taux Applicable à l'ensemble de la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 et Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2 et le Cumul des Dividendes Préférentiels Précédents sur cette Part Sociale.

8.5 Au titre d'une Distribution par voie de Dividende réalisée sur les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 et / ou les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1, chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J1 et / ou Part Sociale Préférentielle de Catégorie K1, selon le cas, disposera du droit de recevoir le Dividende J1/K1 cumulé sur cette Part Sociale (y compris sans limitation le Cumul des Dividendes Préférentiels Précédents sur cette Part Sociale).

9. Art. 9. Paiements du rachat, Paiements de la liquidation et Paiements de la vente des parts sociales préférentielles.

Chaque Part Sociale Préférentielle confère un droit au paiement des montants suivants en cas de Paiement du Rachat ou Paiement en Liquidation ou Paiement de la Vente:

9.1 sa valeur nominale;

9.2 tout cumul de Dividende Préférentiel (y compris, sans limitation, tout Cumul des Dividendes Préférentiels Précédents) et, dans le cas de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 et de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2, le Montant des Intérêts PEC pertinent sur cette Part Sociale.

10. Art. 10. Rachat de part sociale des parts sociales préférentielles.

10.1 Tout Rachat de Part Sociale concernant des Parts Sociales Préférentielles doit être réalisé dans l'ordre suivant:

10.1.1 En premier lieu, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A;

10.1.2 En second lieu, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.

10.2 Tout rachat de Parts Sociales Préférentielles d'un Associé Privilegié doit être réparti entre ses Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J et ses Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K au pro rata, dans la proportion à laquelle la somme de la valeur nominale, augmentée des Dividendes Préférentiels cumulés et du Montant des Intérêts PEC (le cas échéant) sur ces Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J relève vis-à-vis de la somme de la valeur nominale, augmentée des Dividendes Préférentiels et du Montant des Intérêts PEC (le cas échéant) sur ces Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K.

10.3 Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B seront chacune liées à une période spécifique de six mois, prolongées automatiquement d'une ou plusieurs périodes de six mois se terminant à la date du Rachat des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ou des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, selon le cas (chacune une «Période Spécifique») et auront droit à tous les Paiements du Rachat réalisés dans la Période Spécifique concernée. La première Période Spécifique prendra fin à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la Date d'Adoption (sous réserve de prolongation comme précité) et la deuxième Période Spécifique commencera immédiatement à l'expiration de la première Période Spécifique. Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A sont liées à la première Période Spécifique et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B sont liées à la deuxième Période Spécifique.

11. Art. 11. Classement des parts sociales préférentielles. Toutes les Parts Sociales Préférentielles seront classées pari passu sous réserve de ce qui est prévu aux articles 7, 8, 9 et 10.

12. Art. 12. Ordre de paiements relatif aux parts sociales ordinaires.

12.1 L'Ordre de Paiements relatif aux Parts Sociales Ordinaires sera attribué conformément à l'article 6.2.

12.2 Tout Rachat de Parts Sociales relatif aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X doit être réalisé dans l'ordre suivant:

12.2.1 premièrement les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1;

12.2.2 en second, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2.

12.3 Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 seront de rang égal en ce qui concerne les Dividendes, les Paiements de la Liquidation et les Paiements de la Vente, étant toujours entendu que pour tout dividende relatif aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X au moment où à la fois les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 sont émises, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 comprendront le droit préférentiel (contrairement aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1) à un dividende préférentiel représentant 0,1% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 alors en émission et le solde du Dividende au titre des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X sera réparti entre les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1, au pro rata de leur valeur nominale.

12.4 Tout Rachat de Parts Sociales relatif aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y doit être réalisé dans l'ordre suivant:

12.4.1 premièrement les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1;

12.4.2 en second, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2.

12.5 Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2 seront de rang égal en ce qui concerne les Dividendes, les Paiements de la Liquidation et les Paiements de la Vente étant toujours entendu que pour tout dividende relatif aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y au moment où à la fois les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2 sont émises, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2 comprendront le droit préférentiel (contrairement aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1) à un dividende Préférentiel représentant 0,1% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2 alors en émission et le solde du Dividende au titre des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y sera réparti entre les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1, au pro rata de leur valeur nominale.

12.6 Tout Rachat de Parts Sociales relatif aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z doit être réalisé dans l'ordre suivant:

12.6.1 premièrement les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1;

12.6.2 en second, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2.

12.7 Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2 seront de rang égal en ce qui concerne les Dividendes, les Paiements de la Liquidation et les Paiements de la Vente étant toujours entendu que pour tout dividende relatif aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z au moment où à la fois les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2 sont émises, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2 comprendront le droit préférentiel (contrairement aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1) à un dividende Préférentiel représentant 0,1% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2 alors en émission et le solde du Dividende au titre des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z sera réparti entre les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1, au pro rata de leur valeur nominale.

12.8 Toutes les Distributions relatives aux Parts Sociales Ordinaires (autres que les Paiements de la Liquidation) doit être réalisées par Paiements du Rachat ou par Dividendes.

13. Art. 13. Processus de distribution vente.

13.1 Tous les Paiements de la Vente seront versés sur le Compte Bancaire Désigné.

13.2 Le Conseil de Gérance préparera une répartition des Paiements de la Vente Distribuables entre les Associés conformément à l'Article 6 (une «Répartition des Paiements de la Vente») et donnera instruction au Titulaire du Compte Désigné de distribuer les Paiements de la Vente Distribuables aux Associés conformément à la Répartition des Paiements de la Vente.

13.3 Le Titulaire du Compte Désigné ne sera pas (excepté en cas d'erreur manifeste) tenu responsable envers tout associé de la distribution des Paiements de la Vente Distribuables conformément à la Répartition des Paiements de la Vente ou du paiement de tous Passifs Eventuels de la Vente et/ou coûts ou dépenses relatif à la Distribution Vente issus du Paiement de la Vente conformément aux instructions des Investisseurs Majoritaires et chaque Associé, y compris chaque Investisseur Majoritaire conclura de tels contrats de confirmation, de renonciation et/ou d'indemnisation avec le Titulaire du Compte Désigné comme raisonnablement approuvés par les Investisseurs Majoritaires en ce qui concerne le paiement et la distribution des Paiements de la Vente et/ou des coûts ou dépenses relatif à la Distribution Vente.

13.4 Les Investisseurs Majoritaires vérifieront le cas échéant si la réception de la contrepartie différée ou conditionnelle supplémentaire au titre d'une Distribution Vente et/ou la libération nette des Passifs Eventuels de la Vente puisse permettre de demander au Titulaire du Compte Désigné d'effectuer d'autres distributions ("Distributions Additionnelles") (l'intention étant que les Distributions Additionnelles devront être réalisées dans la mesure où cela est possible et prudent); si, à leur discrétion, (agissant raisonnablement) ils considèrent opportun que les Distributions Additionnelles soient réalisées, ils prépareront une répartition des Distributions Additionnelles parmi les Associés conformément à l'article 6 (également une "Répartition du Paiement de la Vente") (agissant raisonnablement) et chargera le Titulaire du Compte Désigné de distribuer les Distributions Additionnelles aux Associés conformément à la Répartition du Paiement de la Vente.

14. Art. 14. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

15. Art. 15. Transfert des parts.

15.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

15.2 Indépendamment de toute disposition contraire dans ces Statuts, la Société ne doit pas enregistrer un Transfert de Parts à moins que le transfert ne soit fait en vertu de l'article 189 de la Loi 1915 et:

15.2.1 le transfert est autorisé par les Articles 16 et 17 ou a été fait en vertu de l'article 18; et

15.2.2 lorsqu'un Gérant Investisseur de Candover en a besoin, si le Transférant est ou va devenir un gérant et/ou un employé du Groupe de Sociétés, cette personne a rempli les conditions qui peuvent exister suite à tout accord d'associés exécuté de temps en temps; ou

15.2.3 si l'article 15.2.2 ne s'applique pas, cette personne, à certaines conditions, sera considérée être un Investisseur (comme défini dans tout accord d'associés exécuté de temps en temps)

15.3 Dans le but de s'assurer qu'un Transfert est autorisé en vertu de ces Statuts, le Conseil de Gérance de la Société peut, et doit si cela est demandé par le Gérant Investisseur de Candover, requérir de tout Associé de la Société d'obtenir qu'une telle personne, que le Conseil de Gérance ou le Gérant Investisseur de Candover concerné puissent raisonnablement croire disposer d'informations pertinentes dans un tel but, donne ces informations et preuves à la Société telles que le Conseil de Gérance les juge raisonnablement opportunes concernant tout objet qu'il pense pertinent pour un tel but. Dans l'attente de la fourniture de ces informations, la Société est en droit de refuser d'enregistrer tout Transfert concerné.

15.4 Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être transférées par Candover Luxco avec ou sans Parts Sociales Préférentielles détenues par Candover Luxco et si des Parts Sociales Ordinaires sont Transférées avec des Parts Sociales Préférentielles, de telles Parts Sociales Préférentielles devront être Transférées en toute proportion. Pour éviter tout doute, tout Transfert de Parts Sociales Ordinaires par tout Investisseur (autre que Candover Luxco) doit toujours être Transféré avec un montant proportionnel de Parts Sociales Préférentielles détenues par le Cédant, comme applicable (à moins qu'il n'en ait été décidé différemment avec le consentement préalable par écrit des Gérants Investisseurs de Candover, ou dans le cas d'un Transfert au titre d'une Offre Tag telle que définie à l'Article Error! Reference source not found., conformément à l'Article 17.3).

15.5 Les Parts Sociales détenues par les Gérants de la Société doivent toujours être Transférées par les Associés Gérants avec un montant en proportion de la Sweet Equity et, pour éviter tout doute, le Sweet Equity doit toujours être Transféré par les Associés Gérants avec un montant en proportion des Parts Sociales détenues par les Gérants de la Société et les Parts Sociales Préférentielles de la Société détenues par le Cédant (à moins qu'il n'en soit décidé autrement avec le consentement préalable par écrit des Gérants Investisseurs de Candover), à moins que les Parts Sociales de la Gestion de la Société détenues par l'Associé Gérant, comme mentionné dans tout Pacte d'Associé conclu de temps en temps, n'aient pas besoin d'être transférées par cet Associé Gérant avec un montant en proportion du Sweet Equity, mais elles devront toujours être Transférées avec un montant en proportion de Parts Sociales Préférentielles détenues

par cet Associé Gérant (à moins qu'il n'en soit décidé autrement avec le consentement écrit antérieur des Gérants Investisseurs de Candover).

15.6 Lorsque les Parts Sociales sont enregistrées au nom d'un Partenaire en tant que partenaire agissant pour le compte et au nom de OB Partnership (tels que ces deux termes sont définis dans tout pacte d'associés en relation avec la Société), les dispositions des présents Statuts devront s'appliquer à ces Parts Sociales comme si elles étaient détenues par OB Partnership, et le Partenaire ne Transférera aucune de ces Parts Sociales si un tel Transfert par OB Partnership n'était pas autorisé par les présents Statuts.

15.7 Sous réserve des dispositions de l'Article 17 et excepté dans le cas où les Investisseurs Majoritaires se sont accordés autrement, un détenteur de Parts Sociales Préférentielles (autre que Candover Luxco) Transférant des Parts Sociales Préférentielles doit Transférer la même proportion de toutes les catégories de sa détention de Parts Sociales Préférentielles. Le détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X (autre que Candover Luxco) Transférant des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X doit Transférer la même proportion des deux catégories de sa détention de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X. Le détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y (autre que Candover Luxco) Transférant des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y doit Transférer la même proportion des deux catégories de sa détention de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y. Le détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z (autre que Candover Luxco) Transférant des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z doit Transférer la même proportion des deux catégories de sa détention de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z.

16. Art. 16. Restriction au transfert des gérants associés. Nonobstant toute disposition contraire dans ces Statuts, aucun Hard Equity ou Sweet Equity ne peut être transféré par un Gérant Associé autrement que:

16.1 avec le consentement préalable par écrit des Gérants Investisseurs de Candover dont le consentement ne doit pas être refusé ou retardé sans motif valable, dans la mesure où toute demande pour un transfert est faite de bonne foi pour des raisons de planification fiscale;

16.2 lorsque rendu nécessaire par l'Article 18;

16.3 aux héritiers d'un Gérant Associé qui est décédé;

16.4 en vertu de l'Article 17.3;

16.5 lorsque rendu nécessaire par l'Article 17.4;

16.6 à la Société en vertu des dispositions de la Loi;

16.7 au titre du Hard Equity détenu par l'Associé Gérant, comme il peut être mentionné dans tout Pacte d'Associé conclu le cas échéant, avec le consentement préalable par écrit des Investisseurs Majoritaires.

Toujours sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés conclu le cas échéant, tout Transfert ou supposé Transfert de Hard Equity ou Sweet Equity en violation de l'Article 16 sera nul et sans effet et le Conseil de Gérance de la Société ne devra enregistrer aucun Transfert de Parts Sociales Ordinaires ou de Parts Sociales Préférentielles en violation avec l'Article 16.

17. Art. 17. Restriction au transfert des investisseurs - Drag Along - Tag Along.

17.1 Aucun Hard Equity ne pourra être transféré par un investisseur autrement que dans les circonstances suivantes:

17.1.1 avec le consentement écrit de la Majorité des Investisseurs;

17.1.2 à un membre du Groupe d'Investisseurs pertinent;

17.1.3 dans le cas d'un Investisseur qui détient le Hard Equity pour ou au nom d'un Fond:

- à un autre mandataire ou un trustee pour, ou un associé général de, le Fond et tout Hard Equity détenu par un mandataire ou un trustee pour ce Fond peut être transféré à ce Fond ou à un autre mandataire ou un trustee de ce Fond; ou

- dans une distribution en nature en vertu des documents constitutifs du Fond, aux associés dans ou aux détenteurs de parts dans, ou aux actionnaires de, aux participants dans ou les détenteurs d'autres intérêts dans ce Fond (ou à un mandataire ou un trustee pour tous ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs et tout Hard Equity détenu par tout mandataire ou trustee pour ces détenteurs, associés, membres ou investisseurs) peut être transféré à ces détenteurs, associés, membres ou investisseurs ou à un autre mandataire ou un trustee pour ces détenteurs, associés, membres ou investisseurs; ou

- à un autre Fond, le conseiller en investissement qui est, ou qui est dirigé par, le même conseiller en investissement ou gérant ou par un autre membre du même groupe entièrement détenu par ce gérant ou conseiller en investissements ou à un mandataire ou un trustee pour ce Fond;

17.1.4 dans le cas où un Investisseur qui détient du Hard Equity en tant que mandataire, à la personne au nom duquel il détient de telles parts sociales en tant que mandataire ou à une autre personne agissant comme mandataire de cette personne;

17.1.5 à un plan de Co-investissement;

17.1.6 en vertu de l'Article 17.3;

17.1.7 lorsque rendu nécessaire par l'Article 17.4;

17.1.8 dans le cas d'une Emission de Sauvetage (telle que définie dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant en relation avec la Société) conformément aux dispositions précises de tout pacte d'associés en relation avec le transfert de Parts Sociales au titre de l'Emission de Sauvetage; et

17.1.9 à la société, comme applicable, conformément à la Loi si applicable.

17.2 la Syndication des Investisseurs de Candover Luxco

17.2.1 Chaque Syndiqué doit s'engager, à moins qu'il ne le soit permis par l'Article 15 ou l'Article 17.1, à ne pas transférer ses intérêts bénéficiaires ou légaux dans tout véhicule d'investissement qui acquiert du Hard Equity en son nom, à moins qu'il n'ait été démontré à la Majorité des Investisseurs (autre que les Syndiqués) que ce Syndiqué ait l'unique propriété légale et économique, le contrôle et l'intérêt économique dans le cessionnaire.

17.3 Tag Along

17.3.1 Sous réserve de l'Article 17.3.2, les Articles 17.3.5 à 17.3.12 s'appliquent dans les cas où tout Transfert (un "Transfert Tag Triggering") de toutes Parts Sociales (les "Parts Sociales Tag Triggering") par une personne ou des personnes (ensemble les "Associés Tag Trigger") résulterait, si enregistré, dans une personne et toute autre personne:

(a) qui est lié à lui; ou

(b) avec qui elle agit de concert,

(chacun étant " un membre du groupe acheteur") détenant plus de cinquante pour cent des droits de vote dans la Société.

17.3.2 L'Article 17.3.1 ne s'applique pas si le Transfert des Parts Sociales auquel on se réfère dans l'Article 17.3.1 est:

(a) à Candover Luxco, à un Investisseur Candover, un Investisseur ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;

(b) réalisé suivant un Transfert Pertinent d'un Investisseur; ou (c) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée dans le but du projet pour une Sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

17.3.3 Sous réserve de l'Article 17.3.4 et sans préjudice de l'Article 17.3.1, les Articles 17.3.5 à 17.3.12 s'appliquent aussi dans tous les cas où un Transfert (une "Transfert Tag Triggering Partiel") de Parts Sociales (de telles Parts Sociales étant les "Parts Sociales Tag Triggering Partiel" et le(s) cessionnaire(s) étant les "Associés Tag Trigger Partiel") est réalisé par Candover Luxco, y compris pour éviter tout doute tout Transfert Tag Triggering Partiel qui se déroule après la réalisation de tout Transfert fait en relation avec une Offre Tag conformément à l'Article 17.3.1.

17.3.4 L'Article 17.3.3 ne s'applique pas si l'Article 17.3.1 s'applique ou si le Transfert des Parts Sociales Ordinaires par Candover Luxco auquel on se réfère dans l'Article 17.3.3 est:

(a) à un Investisseur ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;

(b) réalisé conformément aux Articles 17.1.2 à 17.1.5 inclus ou aux Articles 17.1.8 ou 17.1.9; ou

(c) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée aux fins de planifications pour une Sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

17.3.5 Aucun Transfert de Parts Sociales auquel les Articles 17.3.1 ou

17.3.3 s'appliquent ne doit être fait ou enregistré à moins que:

17.3.5.1 le(s) membre(s) du groupe acheteur ai(en)t fait un offre (l'"Offre Tag") d'acheter (sous réserve de ce qui est prévu aux Articles 17.3.6.5 (u), (v) et (w)):

17.3.5.1.1 au titre d'un Transfert auquel l'Article 17.3.1 s'applique, toutes les Parts Sociales détenues par chaque Associé autre que toutes Parts Sociales déjà détenues par le groupe acheteur et toutes Parts Sociales qui font l'objet d'un Transfert Tag Triggering;

17.3.5.1.2 au titre d'un Transfert auquel l'Article 17.3.3 s'applique, le Montant d'Investisseur Tag des Parts Sociales détenues par chaque Associé autre que toutes Parts Sociales déjà détenues par le groupe acheteur et toutes Parts Sociales qui font l'objet d'un Transfert Tag Triggering Partiel et toutes autres Parts Sociales détenues par les Associés Tag Trigger Partiel;

comprenant (sous réserve de ce qui est prévu à l'Article 17.3.6.5 (u), (v) et (w)) toutes Parts Sociales (ou le Montant d'Investisseur Tag de telles parts sociales, le cas échéant) qui peuvent être allouées durant la période d'offre ou lorsque l'Offre Tag devient inconditionnelle, suite à l'exercice ou à la conversion d'options sur ou de droits de souscrire pour des sûretés convertibles en Parts Sociales qui existent à la date de cette offre) aux conditions fixées par les Articles 17.3.5 à 17.3.6 (à moins que, dans le cas d'un Associé particulier, des conditions moins favorables aient été décidées avec cet Associé);

17.3.5.2 l'Offre Tag est ou est devenue totalement inconditionnelle.

17.3.5.3 Dans ces Articles 17.3.5 à 17.3.6, sous réserve de ce qui est prévu dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant,

17.3.5.3.1 "Proportion Acceptée" signifie la valeur totale de toutes les Parts Sociales (autres que les Parts Sociales Ordinaires) effectivement vendues par le Détenteur de Titre Tag pertinent au titre de l'Offre Tag en tant que proportion de la valeur totale maximale de l'ensemble des Parts Sociales (autres que les Parts Sociales Ordinaires) dont le Détenteur de Titre Tag pertinent était en droit de vendre au titre de l'Offre Tag;

17.3.5.3.2 "Ratio Catégorie d'Investisseur" signifie le ratio dont la Proportion de Catégorie de Tag Trigger d'une Catégorie Transférée relève vis-à-vis de la Proportion de Catégorie de Tag Trigger de chaque autre Catégorie Transférée;

17.3.5.3.3 "Montant d'Investisseur Tag" signifie en relation avec un Associé, les Parts Sociales dont la valeur est égale à la Proportion d'Investisseur Tag de l'ensemble des Parts Sociales dudit Associé;

17.3.5.3.4 la "Proportion d'Investisseur Tag" signifie la proportion dont la valeur des Parts Sociales Tag Triggering Partiel relève vis-à-vis de la valeur de l'ensemble des Parts Sociales détenues par les Associés Tag Trigger Partiel immédiatement avant le Transfert Tag Triggering Partiel pour les besoins duquel la valeur sera calculée conformément à l'Article 17.3.6.2.1;

17.3.5.3.5 "Proportion Ordinaire" signifie la proportion dont le nombre total de Parts Sociales Ordinaires proposé au Transfert par l'Associé Tag Triggering ou par l'Associé Tag Triggering Partiel au titre d'un Transfert Tag Triggering ou d'un Transfert Tag Triggering Partiel relève vis-à-vis du nombre total de ses Parts Sociales Ordinaires à ce même moment;

17.3.5.3.6 "Proportion Tag Ordinaire" signifie, en relation avec un Détenteur de Titre Tag, la Proportion Ordinaire multipliée par sa Proportion Acceptée;

17.3.5.3.7 "Proportion de Catégorie Tag Trigger" signifie la proportion que la valeur des Parts Sociales d'une Catégorie Transférée détenues par un Associé Tag Triggering ou un Associé Tag Triggering Partiel et étant vendues au titre d'un Transfert Tag Triggering ou d'un Transfert Tag Triggering Partiel et ainsi constituant des Parts Sociales Tag Triggering ou des Parts Sociales Tag Triggering Partiel a vis-à-vis de la valeur totale des Parts Sociales de cette Catégorie Transférée détenues par un Associé Tag Triggering ou un Associé Tag Triggering Partiel (comme cela peut être le cas) pour les besoins desquelles ces valeurs seront calculées conformément à l'Article 17.3.6.2.1;

17.3.5.3.8 "Catégorie Transférée" signifie une catégorie de Parts Sociales (autre que les Parts Sociales Ordinaires) qui fait l'objet d'un Transfert Tag Triggering ou d'un Transfert Tag Triggering Partiel; et

17.3.5.3.9 pour les besoins des Articles 17.3.5 et 17.3.6, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J devront être regardées comme une "catégorie" distincte et séparée et par conséquent, par exemple, les sous-catégories telles que les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 A, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 B, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 B devront être considérées chacune comme étant de la même "catégorie", nonobstant toute différence dans les dividendes cumulés entre ces dernières.

17.3.6 Les Termes de l'Offre Tag devront être que:

17.3.6.1 elle devra être ouverte pour acceptation pendant au moins 10 Jours Ouvrables (ou un nombre inférieur si décidé par écrit par les Investisseurs mais ne pouvant être inférieure à 5 Jours Ouvrables), et sera considérée comme ayant été rejetée si non acceptée conformément avec les termes de l'offre et dans la période ouverte pour acceptation;

17.3.6.2

17.3.6.2.1 Si les Parts Sociales Tag Triggering ou les Parts Sociales Tag Triggering Partiel (comme cela peut être le cas) sont des Parts Sociales:

(a) un membre ou des membres du groupe acheteur seront tenus de notifier à la Société un prix pour la totalité du capital social de la Société émis (dans cet Article 17.3.6.2.1, le "Prix de la Société") (afin d'éviter tout doute, le capital social inclura toutes Parts Sociales déjà détenues par le groupe acheteur et les Parts Sociales qui font l'objet du Transfert Tag Triggering);

(b) les dispositions des Articles 6 à 13 devront s'appliquer sur la base que le Transfert Tag Triggering (ou le cas échéant, le Transfert Tag Triggering Partiel) et les Transferts au titre de l'Offre Tag seront considérés constituer une Distribution Vente et que la totalité des Paiements de la Vente sera considérée comme (i) étant égale au Prix de la Société et (ii) s'appliquant à toutes les Parts Sociales et le prix payable pour les Parts Sociales au titre de l'Offre Tag sera calculé conformément; et

(c) le prix au titre des Parts Sociales Tag Triggering (ou des Parts Sociales Tag Triggering Partiel, selon le cas) devra également être calculé conformément au paragraphe (b) et, afin d'éviter tout doute, ne sera pas supérieur; et

17.3.6.2.2 cette offre devra inclure un engagement par le(s) membre(s) du groupe acheteur que ni ce(s) dernier(s) ni une autre personne agissant aux termes d'un accord ou d'une entente avec lui, n'a conclu de conditions plus favorables comme contrepartie, ou n'a convenu de conditions plus favorables en contrepartie avec tout autre membre pour l'achat des Parts Sociales;

17.3.6.3 la Société devra notifier les Associés de la Société (sauf pour les Associés Tag Trigger) des termes de toute offre qui leur est appliqué en vertu de l'article 17.3.5.1 dès réception de la même offre de la part du ou des membres du groupe acheteur, suite à laquelle tout Associé (sauf pour les Associés Tag Trigger) qui souhaite transférer ses Parts Sociales au(x) membre(s) du groupe acheteur suite aux termes de l'Offre Tag (un "Détenteur de Titre Tagging") devra envoyer un avis à la société (l'"Avis Tag") à tout moment avant que l'Offre Tag ne cesse d'être ouverte pour accord (la "Date de Clôture Tag"), établissant le nombre et la catégorie de Parts Sociales, au titre desquelles l'Offre Tag fut réalisée, qu'il souhaite transférer (Les "Parts Sociales Tag"); et

17.3.6.4 dans le cas d'un Transfert Tag Triggering ou d'un Transfert Tag Triggering Partiel, les Associés Tag Trigger ou les Associés Tag Trigger Partiel (selon le cas) devront informer dans les plus brefs délais la Société de l'ensemble des termes de tout contrat ou arrangement lié (éventuel ou autre) entre des Associés Tag Trigger ou des Associés Tag Trigger

Partiel (selon le cas) et le groupe acheteur (et toute personne en relation avec un membre du groupe acheteur ou agissant de concert avec un membre du groupe acheteur) portant sur la vente de toutes Parts Sociales autres que les Parts Sociales Tag Triggering ou les Parts Sociales Tag Triggering Partiel (selon le cas) et en étant ainsi informée, la Société devra dans les plus brefs délais informer les Associés (autres que les Associés Tag Trigger ou les Associés Tag Trigger Partiel) de l'ensemble des termes de tout contrat ou arrangement lié de la sorte; et

17.3.6.5 une Offre Tag:

17.3.6.5.1 réalisée au titre d'un Transfert auquel l'Article 17.3.1 s'applique, peut être acceptée en tout ou partie par chaque Associé concerné et, si acceptée en partie, le Détenteur de Titre Tagging concerné devra Transférer les Parts Sociales de chaque Catégorie Transférée (dans la mesure de ce qui est détenu) et pourra déterminer (à sa discrétion absolue) le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite transférer au titre de l'Offre Tag à condition que (i) sous réserve du (z) ci-dessous, les Parts Sociales de chaque Catégorie Transférée soient Transférées dans le Ratio Catégorie d'Investisseur (à la valeur entière de part sociale la plus proche), (ii) sous réserve du (z) ci-dessous, la valeur des Parts Sociales d'une Catégorie Transférée Transférée par le Détenteur de Titre Tagging concerné, n'excède pas la Proportion de Catégorie Tag Trigger de l'ensemble des titres de cette Catégorie Transférée détenue par lui; et (iii) lorsqu'une Catégorie Transférée est divisée en différentes sous-catégories, la même proportion de chaque sous-catégorie soit Transférée,

17.3.6.5.2 réalisée au titre d'un Transfert auquel l'Article 17.3.3 s'applique, peut être acceptée en tout ou partie par chaque Associé concerné et, si acceptée, le Détenteur de Titre Tagging concerné devra Transférer les Parts Sociales de chaque Catégorie Transférée (dans la mesure de ce qui est détenu) et pourra déterminer (à sa discrétion absolue) le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite transférer au titre de l'Offre Tag à condition que (i) la valeur totale de ces Parts Sociales n'excède pas le Montant d'Investisseur Tag concerné, (ii) sous réserve du (z) ci-dessous, les Parts Sociales de chaque Catégorie Transférée soient Transférées dans le Ratio Catégorie d'Investisseur (à la valeur entière de part sociale la plus proche), (iii) sous réserve du (z) ci-dessous, la valeur des Parts Sociales d'une Catégorie Transférée Transférée par le Détenteur de Titre Tagging concerné, n'excède pas la Proportion de Catégorie Tag Trigger de l'ensemble des titres de cette Catégorie Transférée détenue par lui et (iv) lorsqu'une Catégorie Transférée est divisée en différentes sous-catégories, la même proportion de chaque sous-catégorie soit Transférée,

sous réserve que:

u) si un Transfert, auquel l'Article 17.3.1 ou l'Article 17.3.3 s'applique, comprend des Parts Sociales Préférentielles, mais pas de Parts Sociales Ordinaires, l'Offre Tag concernera seulement des Parts Sociales Préférentielles et non des Parts Sociales Ordinaires, excepté en ce qui concerne chaque Détenteur de Titre Tagging à titre individuel, dans le cas d'une Offre Tag conformément à l'Article 17.3.1, au titre duquel l'Offre Tag est acceptée par ce Détenteur de Titre Tagging concerné, en tout et non en partie de telle sorte que le Détenteur de Titre Tagging transfère l'intégralité de sa détention de Parts Sociales conformément à l'Offre Tag concernée (et toujours sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe (v) ci-dessous);

v) si un Transfert, auquel l'Article 17.3.1 ou l'Article 17.3.3 s'applique, comprend ou inclus des Parts Sociales Ordinaires, l'Offre Tag ne concernera ni les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y, ni les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z à moins que le Transfert Tag Triggering ou le Transfert Tag Triggering Partiel (selon le cas) ait pour conséquence (si enregistré) à ce que Candover Luxco Transfère toutes les Parts Sociales qu'elle détient à ce moment-là;

w) si une Offre Tag est faite au titre des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z, elle doit être acceptée dans les mêmes proportions de chaque catégorie;

x) si un Transfert, auquel l'Article 17.3.1 ou l'Article 17.3.3 s'applique, comprend des Parts Sociales Ordinaires en plus de Parts Sociales Préférentielles, un Détenteur de Titre Tagging qui accepte une Offre Tag (en tout ou partie) devra Transférer conformément à l'Offre Tag une telle proportion de sa détention de chaque catégorie de Parts Sociales Ordinaires au titre desquelles l'Offre Tag est réalisée sous une forme égale à la Proportion Tag Ordinaire (à la part sociale entière la plus proche) à un prix déterminé conformément à l'Article 17.3.6.2.1. Sous réserve que les sous-catégories de Parts Sociales Ordinaires devront être transférées dans les mêmes proportions; ce paragraphe (x) ne devra pas s'appliquer à un Détenteur de Titre Tagging à titre individuel, dans le cas d'une Offre Tag conformément à l'Article 17.3.1, au titre duquel l'Offre Tag est acceptée par ce Détenteur de Titre Tagging concerné, en tout et non en partie de telle sorte que le Détenteur de Titre Tagging transfère l'intégralité de sa détention de Parts Sociales conformément à l'Offre Tag concernée (et toujours sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe (v) ci-dessus);

y) si un Transfert, auquel l'Article 17.3.1 ou l'Article 17.3.3 s'applique, comprend seulement des Parts Sociales Ordinaires, (i) l'Offre Tag concernera seulement des Parts Sociales Ordinaires et non des Parts Sociales Préférentielles, (ii) un Détenteur de Titre Tagging pourra accepter l'Offre Tag concernée en tout ou partie seulement en ce qui concerne ses Parts Sociales Ordinaires au prix déterminé conformément à l'Article 17.3.6.2.1. Sous réserve que toutes les catégories de Parts Sociales Ordinaires devront être transférées dans la même proportion, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe (v); (iii) les sous-catégories de Parts Sociales devront être transférées dans les mêmes proportions; et (iv) à cet effet, les Parts Sociales Ordinaires seront considérées être la "Catégorie Transférée";

z) un Détenteur de Titre Tagging ne sera pas (a) tenu de Transférer des Parts Sociales d'une Catégorie Transférée dans le Ratio Catégorie d'Investisseur (à la valeur entière de part sociale la plus proche) dans la mesure où un tel Détenteur de Titre Tagging ne détienne pas suffisamment de Parts Sociales d'une telle Catégorie Transférée à la date de l'Offre Tag

ou (b) sujet à une restriction contenue aux Articles 17.3.6.5.1 (i) ou (ii), ou 17.3.6.5.2 (ii) ou (iii), dans la mesure où une telle restriction empêcherait ledit Détenteur de Titre Tagging de Transférer des Parts Sociales égales en valeur au Montant d'Investisseur Tag.

17.3.7 Pour éviter tout doute, la "contrepartie" pour les besoins de l'Article 17.3.6 ci dessus:

17.3.7.1 devra être interprétée comme signifiant la valeur de la contrepartie sans prendre en compte la forme de la contrepartie; et

17.3.7.2 devra inclure toute offre de souscrire ou d'acquérir toute part sociale ou instrument de dette dans le capital de tout membre du groupe acheteur fait à un Associé si:

17.3.7.2.1 cette offre de souscrire ou d'acquérir est une alternative (soit en partie soit en totalité) ou en sus de la contrepartie offerte; et

17.3.7.2.2 la contrepartie offerte à tous les Associés est en accord avec les conditions du marché.

17.3.8 L'Avis Tag devra faire de la Société le mandataire de(s) Détenteur(s) de Titre Tagging pour la vente des Parts Sociales Tag selon les termes de l'offre de(s) membre(s) du groupe acheteur, ensemble avec tous les droits qui y sont attachés et libre de toute charge.

17.3.9 Dans les 3 jours après la Date de Clôture Tag:

17.3.9.1 La Société devra notifier au(x) membre(s) du groupe acheteur par écrit le nom et l'adresse des Détenteurs de Titre Tagging qui ont accepté l'offre faite par le(s) membre(s) du groupe acheteur;

17.3.9.2 La Société devra notifier à chaque Détenteur de Titre Tagging par écrit le nombre de Parts Sociales Tag qu'il/elle va transférer et l'identité du Cessionnaire; et

17.3.9.3 Les avis de la Société doivent indiquer le lieu et la date à laquelle la vente et l'achat des Parts Sociales Tag seront réalisés et la date à laquelle la contrepartie sera payée.

17.3.10 Si aucun Détenteur de Titre Tagging ne transfère les Parts Sociales Tag enregistrées à son nom conformément à l'Article 17.3, le Conseil de Gérance de la Société peut (et doit, si cela est demandé par un investisseur) autoriser tout membre du Conseil de Gérance de la Société à exécuter, compléter et délivrer en tant que mandataire pour et au nom des Transferts des Détenteurs de Titre Tagging, ces Parts Sociales Tag en faveur du membre concerné du groupe acheteur, contre réception par la Société de la contrepartie due pour les Parts Sociales Tag concernées. La réception de la contrepartie par la Société due devra être une bonne et valable quittance pour le(s) membre(s) pertinent(s) du groupe acheteur, qui ne sera pas obligé de voir sa demande. La Société doit conserver cette contrepartie en dépôt pour le(s) Détenteur(s) de Titre Tagging pertinent(s) sans obligation de payer des intérêts. Le Conseil de Gérance de la Société devra autoriser l'enregistrement de(s) Transfert(s), après le(s)quel(s) la validité de ce(s) Transfert(s) ne devra pas être remise en cause par qui que ce soit. Tout Détenteur de Titre Tagging qui ferait défaut devra restituer ses parts sociales (ou, lorsque approprié, donner une indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance de la Société) en ce qui concerne les Parts Sociales Tag transférées en son nom, à la Société. Lors de (mais jamais avant) de cette remise ou indemnisation, le Détenteur de Titre Tagging qui ferait défaut devra avoir droit à une contrepartie pour les Parts Sociales Tag transférées en son nom, sans intérêt.

17.3.11 Les Associés de Equity Luxco reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée en vertu du paragraphe 17.3.10 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Détenteur(s) de Titre Tagging de leurs obligations au titre des Articles 17.3.5 à 17.3.6.

17.3.12 Tout transfert de Parts Sociales fait conformément à l'Article 17.3 ne doit être soumis à aucune autres restrictions sur Transfert contenues dans ces Statuts.

17.4 Drag Along

17.4.1 Les Articles 17.4.3 à 17.4.7 s'appliquent dans tous les cas dans les circonstances où tout Transfert de toutes Parts Sociales dans les conditions du marché, résulterait, si enregistré, dans le fait que les membres du groupe acheteur (comme défini dans l'Article 17.3.1) détiennent ou augmentent leur participation de plus de cinquante pour cent des droits de vote dans la Société et résulterait, si enregistré, à ce que Candover Luxco transfère toutes les Parts Sociales qu'elle détient à ce moment là.

17.4.2 L'Article 17.4 ne s'applique pas si le Transfert des Parts Sociales auquel il est fait référence à l'Article 17.4.1 est:

- à destination d'un Investisseur Candover, un Investisseur ou un membre de son Groupe d'Investisseurs;
- réalisé suivant les Articles 17.1.2 à 17.1.5 compris ou l'Article 17.1.8 ou 17.1.9; ou
- à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée aux fins de planifications pour une Sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

17.4.3 Dans les cas où les Articles 17.4.3 à 17.4.7 s'appliquent, les membres du groupe acheteur peuvent, en envoyant une notification écrite (une "Notification Obligatoire de Vente") à tous les Associés (sauf pour Candover Luxco) (chacun un "Vendeur Obligatoire"), exiger que le Vendeur Obligatoire transfère ces Parts Sociales enregistrées en son nom (libre de toutes charges et avec tous les droits qui y sont attachés et avec une Garantie de Plein Droit) à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification Obligatoire de Vente (chacun un "Offrant") en fonction de la contrepartie indiquée à l'Article 17.3.6.2.1 (le "Prix de Vente Obligatoire") à la date spécifiée dans la Notification Obligatoire de Vente

(la "Date d'Exécution de la Vente Obligatoire"), étant une date qui ne soit pas inférieure à 5 Jours Ouvrables après la date de la Notification Obligatoire de Vente.

17.4.4 Les parts sociales soumises au(x) Notifications Obligatoires de Vente devront être vendues et achetées conformément aux dispositions suivantes:

17.4.4.1 Lors ou avant la Date d'Exécution de la vente Obligatoire, sous réserve que l'Offrant ait donné à la Société ou le Titulaire du Compte Désigné les fonds requis ou sous réserve que des preuves raisonnables dans une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil de Gérance de la Société que les fonds seront reçus au moment de l'exécution du transfert, chaque Vendeur Obligatoire devra délivrer un certificat de transfert dûment exécuté au titre des Parts Sociales qui sont soumises à la Notification de Vente Obligatoire (la "Vente d'Equity Obligatoire"), accompagné des certificats de parts sociales relatifs (ou une indemnité à ce titre dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance de la Société) à la Société si et dans la mesure où ces certificats de parts sociales ont été émis. Toujours sous réserve de la réception de celui-ci, à la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, la Société devra payer chaque Vendeur Obligatoire, au nom de l'Offrant, le Prix de la Vente Obligatoire due. Le paiement au(x) Vendeur(s) Obligatoire(s) doit être fait de la façon décidée entre le Conseil de Gérance de la Société et le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) et en l'absence d'un tel accord, par chèque à l'adresse postale indiquée à la Société par chaque Vendeur Obligatoire et, en cas d'absence de notification, à la dernière adresse connue du vendeur Obligatoire. Le reçu de la Société pour le Prix de la Vente Obligatoire due sera une bonne et valable quittance pour l'Offrant concerné qui ne devra pas être liée par sa demande. Si le Vendeur Obligatoire remplit les obligations des Articles 17.4 et 17.4.3 à 17.4.7, la Société devra détenir tous les fonds reçus du ou des Offrants au titre de la Vente d'Equity Obligatoire en fiducie pour les Vendeurs Obligatoires faisant défaut, sans aucune obligation de payer des intérêts.

17.4.4.2 Si un Vendeur Obligatoire ne remplit pas les obligations auxquelles il est soumis en vertu de l'Article 17.4.4.1 en fonction de la Vente d'Equity Obligatoire enregistrée en son nom, le Conseil de Gérance de la Société peut (et devra, si cela est demandé par un investisseur) autoriser tout membre du Conseil de Gérance de la Société à exécuter, compléter et délivrer en tant que mandataire pour et au nom de ce Vendeur Obligatoire, un transfert de Vente d'Equity Obligatoire pertinente en faveur du ou des Offrants, dans la mesure où le ou les Offrants ont, au moment de la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, mis les fonds à la disposition de la Société ou du Titulaire du Compte Désigné au titre du Prix de la Vente Obligatoire dû pour la Vente d'Equity Obligatoire. Les Membres du Conseil doivent autoriser l'enregistrement de(s) Transfert(s), après le(s)quel(s) la validité de ce(s) Transfert(s) ne devra pas être remise en cause par qui que ce soit. Tout Vendeur Obligatoire qui ferait défaut devra restituer ses certificats de part sociale liés à la Vente d'Equity Obligatoire (ou, lorsque approprié, donner une indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance de la Société), à la Société si et dans la mesure où des certificats de part sociale ont été émis. Lors de (mais jamais avant) de cette remise ou indemnisation, si et dans la mesure où des certificats de part sociale ont été émis, chaque Vendeur Obligatoire devra avoir droit au Prix de la Vente Obligatoire due pour Vente d'Equity Obligatoire transféré en son nom, sans intérêt.

17.4.5 Les Associés reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée en vertu du paragraphe 17.4.4 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) de ses (leurs) obligations au titre des Articles 17.4.3 à 17.4.7.

17.4.6 Si des parts sociales sont émises par la Société à un Vendeur Obligatoire à tout moment après la Notification de la Vente Obligatoire (soit par conséquence de sa participation dans la Société, soit en vertu de l'exercice de tout droit ou option ou autre, soit de telles parts sociales n'avaient pas été émises à la date de la Notification de la Vente Obligatoire) (les "Parts Sociales Subséquentes"), les membres du groupe acheteur sont autorisés à envoyer une notification supplémentaire (une "Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire") à chaque détenteur de telles parts sociales leur demandant de transférer toutes les Parts Sociales Subséquentes (libre de toutes charges et avec tous les droits qui y sont attachés et avec une Garantie de Plein Droit) à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire en fonction de la contrepartie indiquée dans l'article 17.4.4 à la date spécifiée dans la Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire (la "Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire"). Les dispositions des Articles 17.4.4 et 17.4.5 s'appliqueront aux Parts Sociales Subséquentes, avec les modifications suivantes:

17.4.6.1 Les références au(x) "Notification(s) de Vente Obligatoire" devront être considérées être faites au(x) "Notification(s) de Vente Obligatoire Supplémentaire(s)";

17.4.6.2 Les références à la "Vente d'Equity Obligatoire" devront être considérées être faites au(x) "Parts Sociales Subséquentes"; et

17.4.6.3 Les références à la "Date d'Exécution de la Vente Obligatoire" devront être considérées être faites à la "Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire".

17.4.7 Tout Transfert de Parts Sociales fait conformément aux Articles 17.4.3 à 17.4.6 ne devra pas être soumis à toutes autres restrictions sur le Transfert contenues dans ces Statuts.

17.5 Les Membres du Conseil ne seront pas habilités à refuser d'enregistrer le Transfert de toutes Parts Sociales fait en vertu et en accord avec les Statuts.

18. Art. 18. Transfert obligatoire de l'equity du sortant.

18.1

18.1.1 Lors de la survenance des événements énoncés à l'Article 18.2, un Sortant (comme défini ci-après) doit transférer le Leaver Equity (comme défini ci-après) selon les conditions générales fixées ci-dessous, conformément à la Loi 1915 et soumis aux termes spécifiques de ces Statuts.

18.1.2 Immédiatement après qu'un Associé Gérant ou un employé du groupe, volontairement ou involontairement, cesse d'être un employé et/ou un consultant du Groupe de Société sans aucune affectation de ces droits sous le Contrat de Service (ou reçoit ou donne un avis à cet effet) (un "Sortant"), le Sortant doit, à moins que ne lui soit notifié le contraire par le comité de rémunération (avec le consentement des Administrateurs Investisseurs de Candover) dans les 12 mois où cet Associé Gérant ou cet employé du groupe qui cesse d'être un employé et/ou un consultant immédiatement après le transfert de tout le Sweet Equity et l'Hard Equity (sauf pour certain Hard Equity détenu par certains Associés Gérants comme il peut être fait référence dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant) en fonction duquel cet Associé Gérant est enregistré comme détenteur ("Leaver Equity") à une ou plusieurs personne(s) (comme listées ci-dessous) (tout transfert résultant de cette offre étant un "Transfert Obligatoire") comme dirigé par le comité de rémunération:

18.1.2.1 Premièrement à:

- (a) La ou les personnes qui comptent remplacer le Sortant en tant qu'employé et/ou consultant
- (b) Un autre directeur ou employé du, ou consultant du Groupe de Société; ou
- (c) Le trust d'un employé; ou
- (d) Un mandataire, trustee ou dépositaire (nomination est en attente d'une personne suite au paragraphe 18.1.2.1 à 18.1.2.3 (compris) (le "Warehouse");

18.1.2.2 Puis à un Associé Ordinaire (sauf pour Candover Luxco);et

18.1.2.3 Puis à d'autres personnes voulant investir dans la Société (sauf pour Candover Luxco ou les Investisseurs) seulement dans des circonstances où un Transfert Obligatoire ne peut pas être fait aux personnes dont il est fait référence aux paragraphes 18.1.2.1 à 18.1.2.2 (inclus)

18.1.3 Dans le cadre de l'Article 18.1, le Leaver Equity d'un Sortant sera réputé comprendre tout Leaver Equity détenu par un Membre de la Famille ou un Trust Familial à qui il a transféré le Leaver Equity ou à tout véhicule d'Investissement de l'Employé qui détient le Leaver Equity alloué à ou en trust pour ce Sortant (chacun un "Détenteur Lié") et tout Détenteur Lié devra remplir les conditions de l'Article 18 comme s'il était l'Associé Gérant.

18.1.4 Lors d'une Sortie, tout Leaver Equity qui a été acquis d'un Sortant ou d'un Détenteur Lié et qui est toujours détenu par le Warehouse sera géré avec le consentement des Administrateurs Investisseurs de Candover conformément aux dispositions du comité de rémunération.

18.1.5 L'obligation d'offrir les Parts Sociales du Sortant fixée dans cet Article 18 prend effet immédiatement à la Date de Sortie du Sortant pertinent.

18.2 Prix

18.2.1 Dans le cas d'un Transfert Obligatoire, si le Sortant est un Bon Sortant, le prix payable à l'Associée gérant ou au Détenteur Lié pour la totalité du Leaver Equity de ce Sortant doit être le prix décidé entre le Sortant et le comité de rémunération, ou s'ils ne sont pas d'accord sur le prix dans les 14 jours suite à l'envoi ou la réception de l'avis de l'Article 18.1.2, le plus haut du (i) Prix de Souscription, et (ii) de la Juste Valeur Marchande du Leaver Equity au moment de la Date de Sortie.

18.2.2 Dans le cas où le Sortant, est un Mauvais Sortant, le prix payable au Sortant ou au Détenteur Lié pour son Leaver Equity sera le prix décidé entre le Sortant et le comité de rémunération, ou s'ils ne sont pas d'accord sur le prix dans les 14 jours suite à l'envoi ou la réception de l'avis de l'Article 18.1.2:

- (a) Au titre du Leaver Equity qui constitue l'Equity Acquis à la date de Sortie et le Leaver Equity qui constitue l'Hard Equity, le plus haut du (i) Prix de Souscription, et (ii) de la Juste Valeur Marchande; et
- (b) Au titre du Leaver Equity qui constitue l'Equity Acquis à la date de Sortie, le Prix de Souscription.

18.2.3 Dans le cas où le Sortant, est un Très Mauvais Sortant, le prix payable au Sortant ou au Détenteur Lié pour son Leaver Equity sera le prix décidé entre le Sortant et le comité de rémunération, ou s'ils ne sont pas d'accord sur le prix dans les 14 jours suite à l'envoi ou la réception de l'avis de l'Article 18.1.2, le plus bas du (i) Prix de Souscription, et (ii) de Juste Valeur Marchande de la totalité du Leaver Equity de ce Sortant, et dans le cas où le Sortant (Bon Sortant ou Mauvais Sortant) devient un Très Mauvais Sortant (en conséquence de la rupture les dispositions de non concurrence de son Contrat de Service ou suite à toute disposition appropriée de tout Contrat d'Associé conclu le cas échéant ou une conséquence d'une Rupture Matérielle comme définie dans le Contrat d'Associé conclu le cas échéant, étant advenu lorsqu'il était encore Associé Ordinaire) après avoir été payé en fonction de son Leaver Equity, sans préjudice de toute autre solution disponible, ce Sortant devra payer à la Société la différence entre le montant qu'on lui a payé pour le Leaver Equity et le montant qui aurait dû être payé au regard de cet Article s'il a été un Très Mauvais Sortant à la Date de Sortie. Pour éviter tout doute, cet Article s'applique nonobstant tout paiement complémentaire qui pourrait être fait à un Sortant au regard de l'Article 18.2.5.

18.2.4 La juste valeur marchande des Parts Sociales du Sortant sera déterminée par l'Equity de Luxco et le Sortant ou, s'ils ne peuvent pas trouver un accord dans les 15 Jours Ouvrables, par un Comptable Indépendant (comme défini dans l'Article 18.4 ci-dessous) nommé par le Sortant et par un autre Comptable Indépendant nommé par la Société chacun en accord avec les principes d'évaluation généralement acceptés qui s'appliquent communément à de telles affaires basées

sur la valeur concernée de l'affaire du Groupe Cible en tant qu'ensemble, la valeur de sociétés comparables et de transactions comparables pertinentes sur le marché, au regard de leurs espérances immédiates, et sur la supposition qu'à cette date à laquelle une telle valeur doit être calculée, une Sortie est advenue, déterminée sur la base d'un vendeur consentant et d'un acheteur consentant, et sans aucun rabais pour des restrictions ou une participation minoritaire s'appliquant mais prenant en compte l'Ordre (la "Juste Valeur Marchande"). S'il y a moins de 12% de différence entre la détermination de la Juste Valeur Marchande des deux Comptables Indépendants, la Juste Valeur Marchande au regard de l'Article 18.2 sera une moyenne des deux déterminations. Lorsque la différence entre la détermination de la Valeur Juste du Marché des deux Comptables Indépendants est plus grande que 12 %, ces deux Comptables Indépendants devront nommer un troisième Comptable Indépendant pour trouver cette détermination, et la Juste Valeur Marchande au regard de l'Article 18.2 sera une moyenne des trois déterminations.

18.2.5 Lorsqu'un Sortant reçoit la Juste Valeur Marchande pour tout ou partie de son Leaver Equity et qu'une Sortie survient dans les 9 mois de sa Date de Sortie, ou qu'il est raisonnablement prévisible qu'une procédure de Sortie ait commencé du fait de Candover Luxco ou de la Société nommant une banque d'investissement pour diriger ce processus de Sortie et que la Sortie adviendrait en tant que conséquence directe de ce processus, si la Juste Valeur Marchande pour les Parts Sociales au moment de cette Sortie est plus élevée que celle payée au Sortant en vertu de l'Article 18.2, ce Sortant a le droit de recevoir la différence entre la Juste Valeur Marchande qu'il a reçu pour son Leaver Equity pour lequel la Juste Valeur Marchande a été payée à ce Sortant et le prix des Parts Sociales au moment de cette Sortie.

18.3 Paiement

18.3.1 Tout transfert du Leaver Equity à toute autre partie en vertu de l'Article 18.2 n'advient que si le Cessionnaire concerné paie au Sortant concerné le prix pour ce Leaver Equity comme fixé conformément à l'article 18.2.

18.4 Comptable Indépendant

18.4.1 Dans le cadre de l'Article 18.2.4, chaque Comptable Indépendant doit être une société de comptable certifiée (enregistrée) ayant une réputation internationale.

18.4.2 Chaque Comptable Indépendant devra agir de la façon suivante:

- (a) Le Comptable Indépendant devra agir comme un expert et non pas comme un arbitre
- (b) La mission du Comptable Indépendant sera de déterminer la Juste Valeur Marchande du Leaver Equity dans les 30 (trente) jours de l'acceptation de sa nomination;
- (c) Le Comptable Indépendant devra déterminer la procédure à suivre pour la détermination de la Juste Valeur Marchande;
- (d) La moyenne de la détermination de la Juste Valeur Marchande des deux premiers Comptables Indépendants ou la moyenne de la détermination de la Juste Valeur Marchande des trois Comptables Indépendants (le cas échéant) devra (en l'absence d'erreur manifeste) être définitive et liée la Société et le Sortant comme applicable; et
- (e) Lorsque le Sortant est un Bon Sortant tous les coûts de la détermination de la Juste Valeur Marchande, comprenant les honoraires et les dépenses de tous les Comptables Indépendants, seront payés par la Société; sinon, chaque Société et le Sortant concerné doit supporter les honoraires et les dépenses du Comptable Indépendant nommé par eux, et tous les autres coûts de la détermination, y compris les honoraires et les dépenses du troisième Comptable Indépendant (le cas échéant) devront être supportés de façon équivalente par la Société et le Sortant pertinent.

Dans cet Article 18, les mots définis dans ces Statuts doivent avoir la même signification, hormis les suivants:

"Bon Sortant" signifie tout Sortant qui part pour cause de mort, retraite à l'âge normal de la retraite, maladie incurable ou incapacité;

"Comptable Indépendant" doit avoir la signification donnée au paragraphe 18.4;

"Date d'Acquisition" signifie la date d'acquisition de Parts Sociales ARD Sweet Equity Post- 2013 par un Associé Gérant ou ses Détenteurs Liés. "Date de Sortie" signifie, en lien avec le Sortant:

a) (soumis au (b) ci-dessous) lorsqu'un contrat de travail ou service cessent en vertu d'une notification donnée par le Sortant ou par la Société du Groupe pertinente (avec ou sans paiement au lieu de la notification), la date à laquelle une telle notification est donnée;

b) si le Sortant décède, la date de sa mort ou la certification de cette mort (si la date est inconnue)

c) dans toutes les autres circonstances, la date à laquelle le Sortant cesse d'être employé ou engagé par une Société du Groupe;

"Juste Valeur Marchande" doit avoir la signification donnée au paragraphe 18.2.4;

"Mauvais Sortant" signifie tout Sortant qui n'est pas un Bon Sortant ou un Très Mauvais Sortant (hormis lorsqu'il est classifié en tant que Bon Sortant par un comité de rémunération);

"Parts Sociales ARD Sweet Equity Ante- 2013" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant;

"Parts Sociales ARD Sweet Equity Post- 2013" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant;

"Parts Sociales de Sweet Equity" signifie les Parts Sociales Ordinaires qui constituent le Sweet Equity;

"Equity Non Echu" signifie:

a) au moment ou à tout moment après la survenance d'une Sortie, aucune des Parts Sociales de Sweet Equity détenues par un Associé Gérant et son Détenteur Lié; ou

b) soumis au paragraphe (a) ci-dessus, toutes les Parts Sociales de Sweet Equity détenues par un Associé Gérant et son Détenteur Lié qui ne sont pas de l'Equity Echu;

"Equity Echu" signifie:

a) au moment ou à tout moment après la survenance d'une Sortie, toutes les Parts Sociales de Sweet Equity détenues par un Associé Gérant et son Détenteur Lié;

b) soumis au paragraphe (a) ci-dessus, une proportion des Parts Sociales ARD Sweet Equity Ante-2013 détenues par un Associé Gérant et son Détenteur Lié tel qu'augmentant sur une base linéaire journalière à compter du 1^{er} Octobre 2010 jusqu'au 1^{er} Octobre 2014, de telle façon que:

(i) au 1^{er} Octobre 2011, un quart des Parts Sociales ARD Sweet Equity Ante-2013 soit détenu par un Associé Gérant et son Détenteur Lié;

(ii) au 1^{er} Octobre 2012, la moitié des Parts Sociales ARD Sweet Equity Ante-2013 soit détenu par un Associé Gérant et son Détenteur Lié;

(iii) au 1^{er} Octobre 2013, trois quarts des Parts Sociales ARD Sweet Equity Ante-2013 soit détenu par un Associé Gérant et son Détenteur Lié; et

(iv) au 1^{er} Octobre 2014, toutes les Parts Sociales ARD Sweet Equity Ante-2013 soient détenues par un Associé Gérant et son Détenteur Lié.

c) Toujours sous réserve du paragraphe (a) ci-dessus et à moins que cela ne soit déterminé par aucun comité de rémunération:

(i) au premier anniversaire de la Date d'Acquisition concernée, un quart des Parts Sociales ARD Sweet Equity Post-2013 soit détenu par un Associé Gérant et son Détenteur Lié;

(ii) au deuxième anniversaire de la Date d'Acquisition concernée, la moitié des Parts Sociales ARD Sweet Equity Post-2013 soit détenu par un Associé Gérant et son Détenteur Lié;

(iii) au troisième anniversaire de la Date d'Acquisition concernée, trois quarts des Parts Sociales ARD Sweet Equity Post-2013 soit détenu par un Associé Gérant et son Détenteur Lié; et

(iv) au quatrième anniversaire de la Date d'Acquisition concernée, toutes les Parts Sociales ARD Sweet Equity Post-2013 soient détenues par un Associé Gérant et son Détenteur Lié;

"Prix de Souscription" signifie le montant total versé sur le Sweet Equity (y compris les primes) majoré de l'inflation mesurée à la Date de Sortie en conformité avec l'Indexation des prix de Vente Espagnol et calculée (dans le cas d'un Sortant qui est un Associé Gérant à la Date de l'Amendement et de la Refonte 2013) par référence au montant payé sur les actions de la Société à partir de laquelle le Sweet Equity a été converti, ou (b) dans le cas d'une personne qui devient un Associé Gérant, après la Date de l'Amendement et de la Refonte 2013, le montant payé par lui ou en son nom pour le Sweet Equity concerné;

"Sortant" doit avoir la signification donnée au paragraphe 18.1.2.

"Transfert Obligatoire" doit avoir la signification donnée au paragraphe 18.1.2;

"Très Mauvais Sortant" signifie tout Sortant qui:

a) démissionne volontairement ou est renvoyé avec cause; ou

b) rompt la clause de non concurrence dans le Contrat de Service ou une disposition pertinente de tout contrat d'associé conclu le cas échéant; ou

c) commet une faute substantielle (comme elle peut être définie dans tout contrat d'associé conclu de temps en temps);

Titre III. - Gérance

19. Art. 19. Gérance.

19.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants (les "Membres du Conseil"), ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

19.2 Candover Luxco est autorisée à proposer le cas échéant, pour nomination, un ou plusieurs Membres du Conseil sur une liste de candidats que l'Assemblée Générale des Associés devra nommer en tant que Membres du Conseil (étant désignés comme les "Gérants Investisseurs Candover").

19.3 Candover Luxco est autorisée à proposer le cas échéant, pour nomination, un ou plusieurs gérants non-cadres sur une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Associés nommera ces gérants non-cadres.

19.4 Candover Luxco est autorisée à proposer le cas échéant, pour nomination, un ou plusieurs gérants agents domiciliataires sur une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Associés nommera ces gérants agents domiciliataires (étant désignés comme l'"Agent Domiciliataire").

19.5 Les Investisseurs ERISA sont autorisés à proposer la cas échéant, pour nomination, un ou plusieurs Membres du Conseil sur une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Associés nommera un Membre du Conseil (étant désignés comme les "Gérants Investisseurs ERISA").

19.6 Aussi longtemps que OB Partnership (ensemble avec les Partenaires, tout Nouveau Partenariat, les Testamentaires, tout Bénéficiaire John Cook (chacun de ce qui précède étant défini dans tout pacte d'associés conclu en relation avec la Société, le cas échéant) OB Luxcos, Dalby Manor Limited et Bridge Street (Nominees) Limited, (le "Partnership")) détiendra 15% des droits de vote dans la Société, ils sera autorisé à proposer le cas échéant, pour nomination, un Membre du Conseil sur une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Associés nommera un Membre du Conseil (étant désignés comme les "Gérants du Partnership" et désignés ensemble avec les Gérants Investisseurs Candover comme les "Gérants Investisseurs").

19.7 Les Gérants Associés sont autorisés à proposer le cas échéant, pour nomination, un ou plusieurs Membres du Conseil sur une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Associés nommera un Membre du Conseil (étant désignés comme les "Gérants Administrateurs").

19.8 Candover Luxco, en accord avec la direction des Représentants Gérants, est autorisé à proposer le cas échéant, pour nomination, un gérant non-cadre sur une sur une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblée Générale des Associés nommera un Membre du Conseil (étant désigné comme le "Président").

19.9 Tout Membre du Conseil peut être démis de ses fonctions "ad nutum" et sans motif avec une majorité de 50% (cinquante pour cent) plus une voix des votes pouvant être exprimés lors d'une assemblée des Associés. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une ou plusieurs parties à proposer pour nomination un candidat au Conseil de Gérance, inclut le droit de proposer la destitution ou la suspension du Membre du Conseil nommé conformément aux paragraphes 19.2 à 19.8 du présent Article 19, suite à la nomination par cette ou ces parties et (ii) les stipulations des paragraphes 19.2 à 19.8 du présent Article 19 sont applicables "mutatis mutandis" au remplacement d'un Membre du Conseil.

19.10 Concernant les nominations des paragraphes 19.2 à 19.8 du présent Article 19, les Associés votent, si une résolution des associés est nécessaire, pour la nomination de la ou des personnes dûment nommées ou habilitées à être nommées. La défaillance pour tous Candover Luxco, Investisseurs ERISA, Associés Gérants ou Partnership d'exercer intégralement leur droit de nommer les Membres du Conseil conformément aux paragraphes 19.2 à 19.8 du présent Article 19 ne signifie pas une quelconque renonciation ou une diminution de ce droit. Si des particuliers élus Membres du Conseil conformément au présent Article 19 sont indisposés ou incapables d'exercer leur fonction, ou cessent d'exercer leur fonction, le remplaçant est nommé conformément à l'Article 19.

19.11 Tout Investisseur, qui a le droit de proposer un Membre du Conseil pour nomination, a également le droit de nommer et de démettre de ses fonctions un observateur du Conseil de Gérance de la Société par Membre du Conseil nommé par lui conformément à l'Article 19, tel qu'applicable (chacun un "Observateur") étant entendu que, si cet Associé cesse d'avoir le droit de proposer pour nomination un Membre du Conseil conformément à l'Article 19, tel qu'applicable, ses droits de nommer un Observateur conformément à cette clause cesseront également, au même titre qu'il devra démettre de ses fonctions tout Observateur ainsi nommé.

19.12 L'Observateur transmet toute information, correspondance et documents en rapport avec et/ou concernant des sujets à prendre en considération et/ou traités lors des réunions du Conseil de Gérance qu'un Membre du Conseil peut raisonnablement être habilité à recevoir (y compris, mais sans limite, les procès verbaux des réunions), au même titre qu'il est autorisé à les recevoir. Avec l'accord unanime des Membres du Conseil, chaque Observateur est autorisé à participer et à parler lors des réunions du Conseil de Gérance mais n'est pas autorisé ni à voter ni à être vu comme un membre du Conseil de Gérance, ni même être pris en compte dans le quorum de toute réunion du Conseil de Gérance.

20. Art. 20. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

20.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 19 et 21 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

20.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

21. Art. 21. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

22. Art. 22. Délégation et Mandataire du gérant unique et du Conseil de gérance.

22.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

22.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

23. Art. 23. Réunion et Décisions du conseil de gérance.

23.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président du Conseil de Gérance de la Société ou par deux autres Membres du Conseil, sur demande du Président ou de deux autres Membres du Conseil.

23.2 La convocation à la réunion, accompagnée des détails de la venue pour la réunion ainsi que l'ordre du jour des questions à traitées, doit parvenir à tous les Membres du Conseil au minimum dix (10) Jours Ouvrés avant la tenue de la réunion. Si (i) le Président considère une affaire urgente, ou (ii) si l'accord préalable des Investisseurs de la Majorité a été obtenu, le délai de convocation à ces réunions du Conseil de Gérance peut être réduit à cinq (5) Jours Ouvrés.

23.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

23.4 Tout Membre du Conseil peut agir lors de toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, fax, email ou lettre à un autre Membre du Conseil pour le représenter. Un Membre du Conseil peut également nommer un autre Membre du Conseil pour le représenter par téléphone en confirmant par la suite par écrit.

23.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée si (i) chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et si (ii) ce procédé est initié à partir du Luxembourg, chaque participant sera réputé être présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

23.6 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions uniquement si (i) un Gérant Investisseur Candover, et (ii) l'Agent Domiciliaire et une majorité des autres Membres du Conseil de la Société est physiquement présente à Luxembourg, faute de quoi la réunion du Conseil de Gérance concernée sera nulle. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple. Aucun Membre du Conseil, y compris le Président, n'a de voix prépondérante.

23.7 Si le quorum mentionné au paragraphe 23.6 n'est pas atteint à l'une quelconque des réunions du Conseil de Gérance de la Société, la réunion considérée sera ajournée de cinq (5) Jours Ouvrés.

23.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

24. Art. 24. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

24.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

24.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

24.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

24.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables. La convocation à l'assemblée générale des Associés accompagnée d'une note sur la venue ainsi que l'ordre du jour devra être envoyée aux Associés avec un délai minimum de dix (10) Jours Ouvrés.

24.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

24.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

24.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

24.8 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. En outre, tout Transfert des Parts Sociales de la Société à une personne qui n'est pas, à l'instant considéré, un Associé Ordinaire ainsi que toute nouvelle émission de Parts Sociales de la Société requièrent l'approbation d'Associés Ordinaires détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Titre V. - Exercice social

25. Art. 25. Exercice social.

25.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

25.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

25.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

26. Art. 26. Droit de distribution des parts sociales.

26.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

26.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

26.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

26.4 Toute distribution doit être réalisée conformément aux Articles 6 à 12 inclus.

26.5 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

26.6 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'un relevé des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les associés.

Titre VI. - Liquidation

27. Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

27.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

27.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

27.4 Lors de la liquidation de la Société, le montant disponible à distribuer sera réparti conformément aux Articles 6 à 12 inclus.

Titre VII. - Loi applicable

28. Art. 28. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Titre VIII. - Définitions

29. Art. 29. Définitions. "Associé" a le sens qui lui est donné à l'Article 5;

"Associé Gérant" signifie tous "Managers" tels que définis tout pacte d'associés conclu le cas échéant en relation avec la Société;

"Associé Ordinaire" signifie le détenteur le cas échéant et à un temps donné d'une ou plusieurs Parts Sociales Ordinaires;

"Associé Privilégié" désigne un détenteur le cas échéant et à un temps donné d'une ou plusieurs parts sociales préférentielle;

"Associé Tag Trigger" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.3.1;

"Avis de Tag" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.3.6.3;

"Avis suivant de la Vente Obligatoire" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.6;

"Candover Luxco" signifie Moonkwood Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Société sous le numéro B117.178;

"Compte Bancaire Désigné" signifie le compte client ou un autre compte bancaire du Titulaire du Compte Désigné;

"Contrôle" signifie le cas échéant:

a) en présence d'une personne morale, le droit d'exercer plus de 50 pour cent des votes en présence à toute réunion de la personne morale, qui comprend également le droit de nommer plus de la moitié de ses administrateurs; et

b) en présence d'un "partnership" ou d'un "limited partnership", le droit d'exercer plus de 50 pour cent des votes en présence à toute réunion des associés de ce "partnership" ou de ce "limited partnership" (et, dans l'hypothèse d'un "limited partnership", le Contrôle de chacun de ses "general partners");

c) en présence d'un Fond, le droit d'être le gérant ou le conseil de ce Fond; et

d) en présence de toute autre personne, le droit d'exercer la majorité des droits de vote ou, autrement, de contrôler cette personne ou bien, par référence aux dispositions contenues dans ses statuts, ou bien, si le cas existe, extrait d'immatriculation ou, en vertu de la loi, tout autre document constitutif, contrat ou engagement avec toute autre personne et qui inclus, sans limitation, le terme "contrôle" tel qu'utilisé à l'Article 4 de la Loi sur les Marchés de Capitaux (Lex del Mercado de Valores) en date du 28 juillet 1988

"Cumul des Dividendes Préférentiels Précédents" signifie le montant du dividende couru mais non payé sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J1 ou Part Sociale Préférentielle de Catégorie K1, selon le cas tel qu'au Jour Précédent le Précédent Jour de Capitalisation;

"Date d'Accomplissement de la Vente Obligatoire" a le sens donné à l'Article 17.4.3;

"Date d'Accomplissement suivante de la Vente Obligatoire" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.6;

"Date d'Adoption" signifie la Date de l'Amendement et de la Refonte 2013;

"Date de Clôture du Tag" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.3.6.3;

"Date de l'Amendement et de la Refonte 2013" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Détenteur de Hard Equity" signifie une personne qui est légalement ou économiquement autorisée à détenir du Hard Equity;

"Détenteur de Sweet Equity" signifie une personne qui est légalement ou à titre bénéficiaire habilité à détenir du Sweet Equity;

"Détenteur de Titre Tagging" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.3.6.3;

"Détenteur Lié" a le sens qui lui est donné à l'Article 18.1.3;

"Distribution" signifie un Dividende, un Paiement du Rachat et/ou un Paiement en Liquidation;

"Distribution Vente" signifie (a) un Transfert ou des Transferts qui sont considérés constituer une Distribution Vente conformément à l'Article 17.3.6.2.1(b) et (b) un Transfert de Parts Sociales auquel les Articles 17.4.3 à 17.4.7 s'appliquent et (c) tout Transfert de Parts Sociales conformément à la Notification de la Vente Obligatoire.

"Dividende" est tel que défini à l'Article 6;

"Dividende J1/K1" est tel que défini à l'Article 8.4;

"Dividende J2/K2" est tel que défini à l'Article 8.2;

"Dividende Préférentiel" signifie que le dividende J1/K1 et / ou le dividende J2/K2;

"Emprunt Financier" a le sens qui lui est donné dans un pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"ERISA" signifie le "United States Employee Retirement Income Security Act" de 1974;

"Fond" signifie tout trust, trust d'investissement, société d'investissement,

"limited partnership", "general partnership" ou autre projet d'investissement collectif, professionnel de l'investissement (tel que défini à l'Article 19(5)(d) du FPO), société de grande valeur, association non immatriculée ou trust de grande valeur (tel que défini à l'Article 49(2)(a) à (c) du FPO), fond de pension, compagnie d'assurance, personne autorisée au regard du FSMA ou toute personne morale ou autre entité, dans chaque cas, les actifs qui sont gérés professionnellement pour des objectifs d'investissement;

"FPO" signifie le "FSMA (Financial Promotion) Order" de 2001;

"FSMA" signifie la Loi sur les Marchés et les Services Financiers de 2000;

"Garantie de Possession du Titre" signifie un acte de disposition fait conformément à la possession de la propriété pleine et entière;

"Gérant du Partnership" a le sens qui lui est donné à l'Article 19.6;

"Groupe" signifie la Société et ses entreprises filiales le cas échéant et toute société mère de la Société qui participe dans la planification d'une Sortie et dans laquelle la structure du capital social de la Société est réitérée dans tous les aspects matériels (et aussi longtemps que cette société mère demeure une société mère de la société, toute entreprise filiale de cette société mère le cas échéant) et "Membre du Groupe" et "Société du Groupe" seront interprétés en conséquence; afin d'éviter tout doute, ni un Investisseur ni aucun membre d'un Investisseur du Groupe de l'Investisseur ni Candover Luxco ne pourra être membre du Groupe;

"Groupe de l'Investisseur": signifie, par rapport à un Investisseur ou à un Investisseur Candover:

a) tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur Candover pour le temps nécessaire, tel qu'applicable;

b) tout Affilié de cet Investisseur ou de cet Investisseur Candover, tel qu'applicable;

c) tout "general partner", trustee, "nominee" de cet Investisseur ou de cet Investisseur Candover, tel qu'applicable, ou tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur Candover pour le temps nécessaire, tel qu'applicable; et

d) tout gérant ou conseiller en investissement ou "limited partner" d'un Investisseur ou d'un Investisseur Candover, tel qu'applicable, ou tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur Candover pour le temps nécessaire, tel qu'applicable;

e) et "Membre d'un Groupe d'Investisseur" sera interprété en accord;

"Groupe Visé" signifie Parquest Reunidos SA et ses filiales;

"Hard Equity" signifie chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X et les Parts Sociales Préférentielles;

"HEAC" signifie la somme de EUR 592.619.686 (cinq cent quatre-vingt-douze millions six cent dix-neuf mille six-cent quatre-vingt-six euros)

"HEAC Ordinaire" signifie la somme de EUR 3.548.568,- (trois millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-huit euros);

"Investisseurs" a le sens qui lui est donné dans un pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Investisseurs Candover" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Investisseurs ERISA" signifie Candover 2005 Fund US No.1 Limited Partnership et Candover 2005 Fund US No.2 Limited Partnership et tout autre Investisseur ou Cessionnaire qui, le cas échéant, notifie par écrit à Candover Luxco que l'un des Affiliés a l'intention de devenir une "venture capital operating company" telle que définie dans le Règlement d'Investissement d'Actifs pour les besoins d'ERISA;

"Investisseurs Majoritaires" signifie Candover Luxco aussi longtemps qu'elle détient un nombre de Parts Sociales plus important que tout autre Associé, par suite les détenteurs de plus de 50 pour cent des Parts Sociales en émission le cas échéant;

"IPO" signifie soit (et dans les deux cas ou bien initial ou bien subséquent): (a) l'admission des Parts Sociales (suite à sa conversion en société anonyme ou les actions d'une toute autre entité qui détient une part substantielle de tous les actifs du Groupe à ce moment) (i) pour les deux la Liste Officielle de l'Autorité de Cotation du RU (conformément au paragraphe 3.2.7G des règles posées par l'Autorité de Cotation du RU en vertu de la section 73A FSMA, telle qu'amendée le cas échéant) ou, (ii) l'échange sur l'un des marchés financiers Espagnol (Bolsas de Valores) reconnu en tant que marchés financiers secondaires (mercados oficiales secundarios) en accord avec le premier paragraphe de l'Article 31 de la Loi des Marchés de Capitaux (Ley del Mercado de Valores) en date du 28 juillet 1988, ou (b) l'admission équivalente à l'échange ou la permission d'échanger sur tout autre Marché d'Investissement Reconnu, y compris tout marché d'investissement alternatif ou secondaire (segundo mercado) de tout Marché d'Investissement Reconnu, étant en relation directe avec les Parts Sociales Ordinaires (ou des actions de tout autre société qui détient une part substantielle de tous les actifs du Groupe à cette période) (y compris la Spanish Opco);

"Jour de Capitalisation" signifie:

a) au titre de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J1 et chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie K1, chaque anniversaire de la date à laquelle cette part sociale était émise (pour ces objectifs étant, si applicable, la date d'émission de la part sociale préférentielle d'origine qui était à la Date d'Adoption convertie en une Part Sociale Préférentielle de Catégorie J1 ou une Part Sociale Préférentielle de Catégorie K1) et

b) au titre de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 et chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2 émise à la Date d'Adoption en contrepartie d'un certificat de capital préférentiel au capital de la Société, chaque anniversaire de la date d'émission des PEC Convertis ou, dans le cas de toute Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 ou Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2 émise après la Date d'Adoption, chaque anniversaire de la date d'émission de cette part sociale;

"Jour Ouvré" signifie le jour (excepté les samedis et dimanches) pendant lequel les banques ouvrent généralement à Londres, Luxembourg et en Espagne pour des opérations courantes;

"Loi" signifie les lois du Grand-Duché de Luxembourg telles qu'amendées le cas échéant;

"LSE" signifie la Bourse de Londres;

"Montant des Intérêts PEC" signifie en ce qui concerne chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 ou Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2, le montant des intérêts courus mais non payés au Précédent Jour de Capitalisation sur le PEC Converti Pertinente et qui est, pour éviter tout doute, établi sur le tableau concerné dans la forme convenue pour les besoins de tout pacte d'associés conclu le cas échéant;

"Montant Disponible" signifie le montant maximal permis par la Loi;

"Montant de la Prime de Bonus" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Montant Total du Rachat" signifie ce montant tel que déterminé par résolution du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés;

"Notification de la Vente Obligatoire" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.3;

"OB Luxcos" signifie Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l. et Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.;

"Observateur" a le sens qui lui est donné à l'Article 19.11;

"Offrant" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.3;

"Offre Tag" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.3.5.1;

"Ordre" est tel que défini à l'Article 6;

"Ordre de Paiements" signifie les Paiements de la Vente et/ou les Distributions et/ou les Paiements de la Liquidation;

"Paiements de la Liquidation" est tel que défini à l'Article 6;

"Paiements de la Vente" sont tels que définis à l'Article 6;

"Paiements de la Vente Distribuables" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Paiement du rachat" est tel que défini à l'Article 6;

"Parent" signifie concernant un employé ou un administrateur de, ou un consultant de toute Société du Groupe, son époux(se) et/ou ses descendants directs par le sang ou par adoption et/ou ses enfants;

"Partenaire" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Parts Sociales de Gestion de la Société" signifie les Parts Sociales Ordinaires X détenues le cas échéant par tous Gérants;

"Parts Sociales Ordinaires" signifie les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z;

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X" signifie les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2;

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y" signifie les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2;

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z" signifie les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2.

"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A J1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A J2, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A K1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A K2;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B J1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B J2, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B K1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B K2;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 B;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 B;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 B;

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 B;

"Parts Sociales Subsidiaries" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.6;

"Parts Sociales Tag" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.3.6.3;

"Passifs Eventuels de la Vente" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"PEC Convertis" signifie, au titre de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 ou chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2, le certificat de capital préférentiel de la Société qui était apporté à la Société en contrepartie de l'émission de cette Part Sociale Préférentielle de Catégorie J2 ou Part Sociale Préférentielle de Catégorie K2;

"Précédent Jour de Capitalisation" signifie, en ce qui concerne toute Part Sociale Préférentielle, le Jour de Capitalisation immédiatement avant la Date d'Adoption;

"Premier Jour de Capitalisation" signifie, au titre de toute Part Sociale Préférentielle le premier Jour de Capitalisation après la Date d'Adoption (ou, si plus tôt, la date de tout Paiement du Rachat ou Paiement de la Liquidation réalisé au titre de la Part Sociale concernée);

"Prêts" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'actionnaire en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Prix de la Vente Obligatoire" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.3;

"Prix de Rachat" est égal au montant déterminé par le Conseil de Gérance conformément aux Articles 6 à 12 inclus, à condition que le Montant Total de Rachat à payer pour toutes les Parts Sociales Rachetées au titre du Rachat de Parts Sociales ne doit pas dépasser le Montant Disponible;

"Projet de Co-Investissement" signifie tout projet pour lequel certains officiers, employés ou parties d'un Investisseur, ses conseillers ou ses gérants d'investissement sont autorisés (en tant que particuliers ou à travers une société ou tout autre véhicule) d'acquisition de parts sociales qu'autrement l'Investisseur aurait acquises;

"Proportion de Distribution Préférentielle" d'un Associé Privilégié est la proportion du total de (i) la valeur nominale de ses Parts Sociales Préférentielles, (ii) les dividendes accumulés sur ses Parts Sociales Préférentielles (y compris pour éviter tout doute, tout Cumul des Dividendes Préférentiels Précédents) et (iii) le Montant des Intérêts PEC (le cas échéant) sur ses Parts Sociales Préférentielles par rapport au total de (i) la valeur nominale de toutes les Parts Sociales Préférentielles en circulation à ce moment, (ii) les dividendes accumulés et impayés sur toute les Parts Sociales Préférentielles (y compris pour éviter tout doute, tout Cumul des Dividendes Préférentiels Précédents), et (iii) le Montant des Intérêts PEC sur toutes les Parts Sociales Préférentielles émises à l'époque des faits;

"Proportion d'Investisseur Tag" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.3.5;

"Proportion "X"" signifie 90/99;

"Proportion "Y"" signifie 9/99;

"Rachat des Parts Sociales" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.3;

"Représentants des Gérants" signifie Richard Golding aussi longtemps qu'il demeure un Associé Ordinaire et un employé ou un fournisseur de services pour le Groupe, ou toute autre personne qui est nommée par écrit par les détenteurs de 50 pour cent des Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés Gérants le cas échéant;

"SEAC" signifie le montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros);

"Sortie" signifie une Vente, ou un IPO, ou une Vente d'Actif;

"Spanish Opco" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Statuts" signifie les statuts de la Société, tels qu'amendés le cas échéant;

"Sweet Equity" signifie les Parts Sociales Ordinaires Y et les Parts Sociales Ordinaires Z;

"Syndiqué" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Taux Applicable" signifie 12% par an pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 et 20% par an pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2;

"Titulaire du Compte Désigné" signifie un cabinet d'avocats ou une autre entité appropriée telle que désignée par l'Investisseur Majoritaire et approuvée par le Représentant des Gérants, une telle approbation ne peut être refusée ou retardée sans raison valable;

"Transfert" signifie, par rapport à tout droit de souscription ou de propriété d'une part sociale, un certificat de capital préférentiel, toute autre sûreté ou la détention d'un droit juridique ou de bénéficiaire sur toute part sociale, certificat de capital préférentiel ou sûreté, de:

a) vendre, céder, transférer ou disposer de celle-ci;

b) créer ou admettre toute Sûreté sur celle-ci;

c) faire en sorte que (par la voie de la renonciation ou autrement) une autre personne reçoive celle-ci, ou lui céder tout droit sur celle-ci;

d) conclure tout contrat relatif aux droits de vote ou tout autre droit attaché à la part sociale autrement que par le biais d'une procuration pour une assemblée d'associés;

e) accepter, soumis ou non à toute condition précédente ou subsidiaire, de procéder ainsi,

f) et "Transféré", "Cédant" et "Cessionnaire" seront interprétés en conséquence;

"Transfert Pertinent d'un Investisseur" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Trust de Famille" signifie un trust (ou bien qui apparaît suite à règlement, déclaration ou trust, testament ou bien par une succession ab intestat) par rapport auquel les seuls bénéficiaires (et les seules personnes pouvant être bénéficiaires) sont l'employé ou l'administrateur de, ou le conseil de, toute Société du Groupe qui crée le trust et/ou son époux(se) et/ou ses descendants directs par le sang ou par adoption et/ou ses enfants;

"Véhicule d'Investissement d'Employé" signifie toute entité de mise en commun (un "pool") approuvée par tout comité de rémunération en rapport avec la détention des Parts Sociales Ordinaires au nom ou sous trust pour un ou plusieurs employés du Groupe;

"Vendeur Obligatoire" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.3;

"Vente" a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'associés en relation avec la Société conclu le cas échéant;

"Vente d'Actif" signifie la vente par la Société ou tout autre membre du Groupe de tout ou d'une partie substantielle des actifs et activités commerciaux du Groupe au prix du marché;

"Vente d'Equity Obligatoire" a le sens qui lui est donné à l'Article 17.4.4.1.

Tableau 1

ASSOCIES	Parts sociales ordinaires de catégorie "A"	Parts sociales ordinaires de catégorie "B"	Parts sociales ordinaires de catégorie "C"	Parts sociales ordinaires de catégorie "D1"	Parts sociales ordinaires de catégorie "D2"
Monkwood Luxco S.à r.l.	610.700	40.700	36.649.800,-	32.700	29.884.400
David Charles Russell Allen agissant pour OB Partnership	63'000	0	3.775.800	0	3.078.800
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.	85.800	0	5.148.700	0	4.198.300
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	85.800	0	5.148.700	0	4.198.300
Squam Lake Investors VII, L.P.	2.800	0	168.300	0	137.200
Dalby Manor Limited	47.200	0	2.831.800	0	2.309.100
Bridge Street (Nominees) Limited	4.300	0	257.400	0	209.900
Waban Investors III, L.P.	100	0	3.300	0	2.700
Alejandro von der Pahlen	1.100	0	68.600	0	56.000
Cambria Co-Investment Fund, L.P.	5.700	0	343.200	0	279.900
Richard Golding	47.700	3.425.800	2.859.400	2.753.700	2.331.600
Jose Diaz Gomez	25.300	1.922.800	1.517.500	1.545.600	1.237.400
Pedro Cortes Urban	5.700	599.600	342.300	482.000	279.100
Gabriel Flores Prieto	1.900	138.300	116.800	111.200	95.300
Cesar Foyedo Garaot	1.900	138.300	109.800	111.200	89.600
Ignacio Fonturbel Calleja	1.400	103.800	90.500	83.400	73.700
Félix Fernando Eiroa Gimenez	4.600	810.300	273.700	651.300	223.200
Manuel Antonio Chao Soto	800	69.200	49.800	55.600	40.600
Juan Jose Lopez Taracena	1.900	172.900	109.800	139.000	89.600
Enrique Perez Real	800	138.300	49.800	111.200	40.600
David Escudero Cuesta	1.400	207.500	84.900	166.800	69.300
Gregg W Borman	200	40.700	11.000	32.700	9.000
Guido Zucchi	0	138.300	0	111.200	0
Russell Dale Owens	100	65.700	4.700	52.700	3.800
Jesus Fernandez Moran	300	103.700	4.800	83.400	4.100
Isidoro Diez Caveda	0	103.700	0	83.400	0
Jose Maria Letamendia Eguiraun	400	34.600	28.200	27.800	22.900
James Albert Judy	0	13.800	2.200	11.100	1.800
Michael Lucien Baroni	0	13.800	0	11.100	0
Rolf Siegfried Paegert	0	18.000	1.300	14.500	1.100
TOTAL	1.000.900	8.299.800	60.052.100	6.671.600	48.967.300
ASSOCIES	Parts sociales ordinaires de catégorie "E1"	Parts sociales ordinaires de catégorie "E2"	Parts sociales ordinaires de catégorie "F1"	Parts sociales ordinaires de catégorie "F2"	Parts sociales ordinaires de catégorie "G1"
Monkwood Luxco S.à r.l.	32.700	29.884.400	32.700	29.884.400	32.700
David Charles Russell Allen agissant pour OB Partnership	0	3.078.800	0	3.078.800	0
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.	0	4.198.300	0	4.198.300	0
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	0	4.198.300	0	4.198.300	0
Squam Lake Investors VII, L.P.	0	137.200	0	137.200	0
Dalby Manor Limited	0	2.309.100	0	2.309.100	0
Bridge Street (Nominees) Limited	0	209.900	0	209.900	0
Waban Investors III, L.P.	0	2.700	0	2.700	0
Alejandro von der Pahlen	0	56.000	0	56.000	0
Cambria Co-Investment Fund, L.P.	0	279.900	0	279.900	0
Richard Golding	2.753.700	2.331.600	2.753.700	2.331.600	2.753.700

Jose Diaz Gomez	1.545.600	1.237.400	1.545.600	1.237.400	1.545.600
Pedro Cortes Urban	482.000	279.100	482.000	279.100	482.000
Gabriel Flores Prieto	111.200	95.300	111.200	95.300	111.200
Cesar Foyedo Garaot	111.200	89.600	111.200	89.600	111.200
Ignacio Fonturbel Calleja	83.400	73.800	83.400	73.700	83.400
Félix Fernando Eiroa Gimenez	651.300	223.200	651.300	223.200	651.300
Manuel Antonio Chao Soto	55.600	40.600	55.600	40.600	55.600
Juan Jose Lopez Taracena	139.000	89.600	139.000	89.600	139.000
Enrique Perez Real	111.200	40.600	111.200	40.600	111.200
David Escudero Cuesta	166.800	69.300	166.800	69.300	166.800
Gregg W Borman	32.700	9.000	32.700	9.000	32.700
Guido Zucchi	111.200	0	111.200	0	111.200
Russell Dale Owens	52.700	3.700	52.700	3.800	52.700
Jesus Fernandez Moran	83.400	4.100	83.400	4.100	83.400
Isidoro Diez Caveda	83.400	0	83.400	0	83.400
Jose Maria Letamendia Eguiraun	27.800	22.900	27.800	22.900	27.800
James Albert Judy	11.100	1.800	11.100	1.800	11.100
Michael Lucien Baroni	11.100	0	11.100	0	11.100
Rolf Siegfried Paegert	14.500	1.100	14.500	1.100	14.500
TOTAL	6.671.600	48.967.300	6.671.600	48.967.300	6.671.600
ASSOCIES	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts
	sociales	sociales	sociales	sociales	sociales
	ordinaires	ordinaires	ordinaires	ordinaires	ordinaires
	de catégorie				
	"G2"	"H1"	"H2"	"I1"	"I2"
Monkwood Luxco S.à r.l.	29.884.400	32.700	29.884.400	32.700	29.884.400
David Charles Russell Allen					
agissant pour OB Partnership	3.078.800	0	3.078.800	0	3.078.800
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.	4.198.300	0	4.198.300	0	4.198.300
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	4.198.300	0	4.198.300	0	4.198.300
Squam Lake Investors VII, L.P.	137.200	0	137.200	0	137.200
Dalby Manor Limited	2.309.100	0	2.309.100	0	2.309.100
Bridge Street (Nominees) Limited	209.900	0	209.900	0	209.900
Waban Investors III, L.P.	2.700	0	2.700	0	2.700
Alejandro von der Pahlen	56.000	0	56.000	0	56.000
Cambria Co-Investment Fund, L.P.	279.900	0	279.900	0	279.900
Richard Golding	2.331.600	2.753.700	2.331.600	2.753.700	2.331.600
Jose Diaz Gomez	1.237.400	1.545.600	1.237.400	1.545.600	1.237.400
Pedro Cortes Urban	279.100	482.000	279.100	482.000	279.100
Gabriel Flores Prieto	95.400	111.200	95.300	111.200	95.300
Cesar Foyedo Garaot	89.600	111.200	89.600	111.200	89.600
Ignacio Fonturbel Calleja	73.800	83.400	73.800	83.400	73.800
Félix Fernando Eiroa Gimenez	223.200	651.300	223.200	651.300	223.200
Manuel Antonio Chao Soto	40.600	55.600	40.600	55.600	40.600
Juan Jose Lopez Taracena	89.600	139.000	89.600	139.000	89.600
Enrique Perez Real	40.600	111.200	40.600	111.200	40.600
David Escudero Cuesta	69.300	166.800	69.300	166.800	69.300
Gregg W Borman	9.000	32.700	9.000	32.700	9.000
Guido Zucchi	0	111.200	0	111.200	0
Russell Dale Owens	3.700	52.700	3.800	52.600	3.700
Jesus Fernandez Moran	4.100	83.400	4.000	83.400	4.100
Isidoro Diez Caveda	0	83.400	0	83.400	0
Jose Maria Letamendia Eguiraun	22.800	27.800	22.900	27.800	22.900
James Albert Judy	1.800	11.100	1.800	11.200	1.800
Michael Lucien Baroni	0	11.100	0	11.200	0

	1.100	14.500	1.100	14.400	1.100
Rolf Siegfried Paegert					
TOTAL	48.967.300	6.671.600	48.967.300	6.671.600	48.967.300
ASSOCIES				Parts sociales Préférentielles de catégorie "J"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "K"
Monkwood Luxco S.à r.l.				0	0
David Charles Russell Allen agissant pour OB Partnership			2.177.688.700		0
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.			2.969.575.500		1.952.739.400
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.			2.969.575.500		1.952.739.400
Squam Lake Investors VII, L.P.				0	0
Dalby Manor Limited				0	0
Bridge Street (Nominees) Limited				0	0
Waban Investors III, L.P.				0	0
Alejandro von der Pahlen				0	0
Cambria Co-Investment Fund, L.P.				0	0
Richard Golding			1.649.189.300		221.434.400
Jose Diaz Gomez			875.227.400		0
Pedro Cortes Urban			191.523.400		5.882.800
Gabriel Flores Prieto			64.698.200		2.703.000
Cesar Foyedo Garaot			63.350.900		0
Ignacio Fonturbel Calleja			50.345.300		1.812.000
Félix Fernando Eiroa Gimenez			157.882.400		0
Manuel Antonio Chao Soto			28.705.900		0
Juan Jose Lopez Taracena			63.350.900		0
Enrique Perez Real			28.705.900		0
David Escudero Cuesta			43.058.800		5.876.600
Gregg W Borman				0	6.341.600
Guido Zucchi				0	0
Russell Dale Owens				0	2.672.400
Jesus Fernandez Moran			1.979.700		905.700
Isidoro Diez Caveda				0	0
Jose Maria Letamendia Eguiraun			14.352.900		1.811.900
James Albert Judy				0	1.286.800
Michael Lucien Baroni				0	0
Rolf Siegfried Paegert				0	742.400
TOTAL			11.349.210.700		4.156.948.400

Tableau 2

ASSOCIES	Parts sociales ordinaires de catégorie "Y1"	Parts sociales ordinaires de catégorie "Y2"	Parts sociales ordinaires de catégorie "Z1"	Parts sociales ordinaires de catégorie "Z2"
Monkwood Luxco S.à r.l.	0	0	59.225	59.225
David Charles Russell Allen agissant pour OB Partnership	0	0	0	0
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.	0	0	0	0
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	0	0	0	0
Squam Lake Investors VII, L.P.	0	0	0	0
Dalby Manor Limited	0	0	0	0
Bridge Street (Nominees) Limited	0	0	0	0
Waban Investors III, L.P.	0	0	0	0
Alejandro von der Pahlen	0	0	0	0
Cambria Co-Investment Fund, L.P.	0	0	0	0

Richard Golding	4.432.880	4.432.880	4.987.000	4.987.000
Jose Diaz Gomez	2.488.069	2.488.069	2.799.100	2.799.100
Pedro Cortes Urban	775.955	775.955	872.900	872.900
Gabriel Flores Prieto	178.998	178.998	201.375	201.375
Cesar Foyedo Garaot	178.998	178.998	201.375	201.375
Ignacio Fonturbel Calleja	178.953	178.953	151.050	151.050
Félix Fernando Eiroa Gimenez	1.719.811	1.719.811	1.179.525	1.179.525
Manuel Antonio Chao Soto	89.499	89.499	100.700	100.700
Juan Jose Lopez Taracena	223.747	223.747	251.725	251.725
Enrique Perez Real	178.998	178.998	201.375	201.375
David Escudero Cuesta	380.326	380.326	302.075	302.075
Gregg W Borman	52.625	52.625	59.225	59.225
Guido Zucchi	234.979	234.979	201.375	201.375
Russell Dale Owens	174.389	174.389	95.450	95.450
Jesus Fernandez Moran	212.649	212.649	151.025	151.025
Isidoro Diez Caveda	246.077	246.077	151.025	151.025
Jose Maria Letamendia Eguiraun	178.998	178.998	50.350	50.350
James Albert Judy	17.900	17.900	20.125	20.125
Michael Lucien Baroni	17.900	17.900	20.125	20.125
Rolf Siegfried Paegert	67.974	67.974	26.225	26.225
TOTAL	12.029.725	12.029.725	12.082.350	12.082.350

Tableau 3

ASSOCIES

		Parts sociales ordinaires de catégorie "X1"	Parts sociales ordinaires de catégorie "X2"
Monkwood Luxco S.à r.l.		108.283.450	108.283.450
David Charles Russell Allen agissant pour OB Partnership		11.155.800	11.155.800
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.		15.212.150	15.212.150
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.		15.212.150	15.212.150
Squam Lake Investors VII, L.P.		497.150	497.150
Dalby Manor Limited		8.366.800	8.366.800
Bridge Street (Nominees) Limited		760.550	760.550
Waban Investors III, L.P.		9.800	9.800
Alejandro von der Pahlen		202.850	202.850
Cambria Co-Investment Fund, L.P.		1.014.150	1.014.150
Richard Golding		8.448.350	8.448.350
Jose Diaz Gomez		4.483.600	4.483.600
Pedro Cortes Urban		1.011.300	1.011.300
Gabriel Flores Prieto		345.300	345.300
Cesar Foyedo Garaot		324.650	324.650
Ignacio Fonturbel Calleja		267.250	267.250
Félix Fernando Eiroa Gimenez		808.750	808.750
Manuel Antonio Chao Soto		147.100	147.100
Juan Jose Lopez Taracena		324.650	324.650
Enrique Perez Real		147.100	147.100
David Escudero Cuesta		251.050	251.050
Gregg W Borman		32.600	32.600
Guido Zucchi		0	0
Russell Dale Owens		13.650	13.650
Jesus Fernandez Moran		14.800	14.800
Isidoro Diez Caveda		0	0
Jose Maria Letamendia Eguiraun		82.950	82.950

James Albert Judy	6.500	6.500
Michael Lucien Baroni	0	0
Rolf Siegfried Paegert	3.950	3.950
TOTAL	177.428.400	177.428.400

Tableau 4

ASSOCIES	Parts sociales Préférentielles de catégorie "J1A"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "J1B"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "K1A"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "K1B"
Monkwood Luxco S.à r.l.	0	0	0	0
David Charles Russell Allen agissant pour OB Partnership	217.768.900	1.959.919.800	0	0
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.	296.957.600	2.672.617.900	195.273.900	1.757.465.500
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	296.957.600	2.672.617.900	195.273.900	1.757.465.500
Squam Lake Investors VII, L.P.	0	0	0	0
Dalby Manor Limited	0	0	0	0
Bridge Street (Nominees) Limited	0	0	0	0
Waban Investors III, L.P.	0	0	0	0
Alejandro von der Pahlen	0	0	0	0
Cambria Co-Investment Fund, L.P.	0	0	0	0
Richard Golding	164.918.900	1.484.270.400	22.143.400	199.291.000
Jose Diaz Gomez	87.522.700	787.704.700	0	0
Pedro Cortes Urban	19.152.300	172.371.100	588.300	5.294.500
Gabriel Flores Prieto	6.469.800	58.228.400	270.300	2.432.700
Cesar Foyedo Garaot	6.335.100	57.015.800	0	0
Ignacio Fonturbel Calleja	5.034.500	45.310.800	181.200	1.630.800
Félix Fernando Eiroa Gimenez	15.788.200	142.094.200	0	0
Manuel Antonio Chao Soto	2.870.600	25.835.300	0	0
Juan Jose Lopez Taracena	6.335.100	57.015.800	0	0
Enrique Perez Real	2.870.600	25.835.300	0	0
David Escudero Cuesta	4.305.900	38.752.900	587.700	5.288.900
Gregg W Borman	0	0	634.200	5.707.400
Guido Zucchi	0	0	0	0
Russell Dale Owens	0	0	267.200	2.405.200
Jesus Fernandez Moran	198.000	1.781.700	90.600	815.100
Isidoro Diez Caveda	0	0	0	0
Jose Maria Letamendia Eguiraun	1.435.300	12.917.600	181.200	1.630.700
James Albert Judy	0	0	128.700	1.158.100
Michael Lucien Baroni	0	0	0	0
Rolf Siegfried Paegert	0	0	74.200	668.200
TOTAL	1.134.921.100	10.214.289.600	415.694.800	3.741.253.600

Tableau 5

ASSOCIES	Parts sociales Préférentielles de catégorie "J2A"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "J2B"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "K2A"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "K2B"	Contribution d'un montant au moins égal à (EUR):
Monkwood Luxco S.à r.l.	2.113.344.500	19.020.100.200	1.918.545.900	17.266.913.400	403.189.040.00
David Charles Russell Allen agissant pour OB Partnership	0	0	0	0	
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.	0	0	0	0	

Bridge Street (Nominees)						
Limited	760.550	760.550	0	0	0	0
Waban Investors III, L.P.	9.800	9.800	0	0	0	0
Alejandro von der Pahlen	202.850	202.850	0	0	0	0
Cambria Co-Investment Fund, L.P.	1.014.150	1.014.150	0	0	0	0
Richard Golding	8.448.350	8.448.350	4.432.880	4.432.880	4.987.000	4.987.000
Jose Diaz Gomez	4.483.600	4.483.600	2.488.069	2.488.069	2.799.100	2.799.100
Pedro Cortes Urban	1.011.300	1.011.300	775.955	775.955	872.900	872.900
Gabriel Flores Prieto	345.300	345.300	178.998	178.998	201.375	201.375
Cesar Foyedo Garaot	324.650	324.650	178.998	178.998	201.375	201.375
Ignacio Fonturbel Calleja	267.250	267.250	178.953	178.953	151.050	151.050
Félix Fernando Eiroa						
Gimenez	808.750	808.750	1.719.811	1.719.811	1.179.525	1.179.525
Manuel Antonio Chao						
Soto	147.100	147.100	89.499	89.499	100.700	100.700
Juan Jose Lopez Taracena	324.650	324.650	223.747	223.747	251.725	251.725
Enrique Perez Real	147.100	147.100	178.998	178.998	201.375	201.375
David Escudero Cuesta	251.050	251.050	380.326	380.326	302.075	302.075
Gregg W Borman	32.600	32.600	52.625	52.625	59.225	59.225
Guido Zucchi	0	0	234.979	234.979	201.375	201.375
Russell Dale Owens	13.650	13.650	174.389	174.389	95.450	95.450
Jesus Fernandez Moran	14.800	14.800	212.649	212.649	151.025	151.025
Isidoro Diez Caveda	0	0	246.077	246.077	151.025	151.025
Jose Maria Letamendia						
Eguiraun	82.950	82.950	178.998	178.998	50.350	50.350
James Albert Judy	6.500	6.500	17.900	17.900	20.125	20.125
Michael Lucien Baroni	0	0	17.900	17.900	20.125	20.125
Rolf Siegfried Paegert	3.950	3.950	67.974	67.974	26.225	26.225
TOTAL	177.428.400	177.428.400	12.029.725	12.029.725	12.082.350	12.082.350
ASSOCIES						
		Parts sociales Préférentielles de catégorie "J1A"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "J1B"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "K1A"	Parts sociales Préférentielles de catégorie "K1B"	
Monkwood Luxco S.à r.l.		0	0	0	0	
David Charles Russell Allen agissant pour						
OB Partnership		217.768.900	1.959.919.800	0	0	
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.		296.957.600	2.672.617.900	195.273.900	1.757.465.500	
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.		296.957.600	2.672.617.900	195.273.900	1.757.465.500	
Squam Lake Investors VII, L.P.		0	0	0	0	
Dalby Manor Limited		0	0	0	0	
Bridge Street (Nominees) Limited		0	0	0	0	
Waban Investors III, L.P.		0	0	0	0	
Alejandro von der Pahlen		0	0	0	0	
Cambria Co-Investment Fund, L.P.		0	0	0	0	
Richard Golding		164.918.900	1.484.270.400	22.143.400	199.291.000	
Jose Diaz Gomez		87.522.700	787.704.700	0	0	
Pedro Cortes Urban		19.152.300	172.371.100	588.300	5.294.500	
Gabriel Flores Prieto		6.469.800	58.228.400	270.300	2.432.700	
Cesar Foyedo Garaot		6.335.100	57.015.800	0	0	
Ignacio Fonturbel Calleja		5.034.500	45.310.800	181.200	1.630.800	
Félix Fernando Eiroa Gimenez		15.788.200	142.094.200	0	0	
Manuel Antonio Chao Soto		2.870.600	25.835.300	0	0	
Juan Jose Lopez Taracena		6.335.100	57.015.800	0	0	
Enrique Perez Real		2.870.600	25.835.300	0	0	

66275

David Escudero Cuesta	4.305.900	38.752.900	587.700	5.288.900
Gregg W Borman	0	0	634.200	5.707.400
Guido Zucchi	0	0	0	0
Russell Dale Owens	0	0	267.200	2.405.200
Jesus Fernandez Moran	198.000	1.781.700	90.600	815.100
Isidoro Diez Caveda	0	0	0	0
Jose Maria Letamendia Eguiraun	1.435.300	12.917.600	181.200	1.630.700
James Albert Judy	0	0	128.700	1.158.100
Michael Lucien Baroni	0	0	0	0
Rolf Siegfried Paegert	0	0	74.200	668.200
TOTAL	1.134.921.100	10.214.289.600	415.694.800	3.741.253.600
ASSOCIES	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociaux
	Préférentielles	Préférentielles	Préférentielles	Préférentielles
	de catégorie	de catégorie	de catégorie	de catégorie
	“J2A”	“J2B”	“K2A”	“K2B”
Monkwood Luxco S.à r.l.	2.113.344.500	19.020.100.200	1.918.545.900	17.266.913.400
David Charles Russell Allen agissant pour				
OB Partnership	0	0	0	0
Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l.	0	0	0	0
Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	0	0	0	0
Squam Lake Investors VII, L.P.	9.710.600	87.395.100	4.238.700	38.147.800
Dalby Manor Limited	163.326.600	1.469.939.800	71.334.400	642.009.600
Bridge Street (Nominees) Limited	14.847.900	133.631.000	6.484.400	58.359.100
Waban Investors III, L.P.	188.000	1.692.400	83.600	751.900
Alejandro von der Pahlen	3.959.400	35.634.900	0	0
Cambria Co-Investment Fund, L.P.	19.797.200	178.174.500	14.234.200	128.107.600
Richard Golding	0	0	0	0
Jose Diaz Gomez	0	0	0	0
Pedro Cortes Urban	0	0	0	0
Gabriel Flores Prieto	0	0	0	0
Cesar Foyedo Garaot	0	0	0	0
Ignacio Fonturbel Calleja	0	0	0	0
Félix Fernando Eiroa Gimenez	0	0	0	0
Manuel Antonio Chao Soto	0	0	0	0
Juan Jose Lopez Taracena	0	0	0	0
Enrique Perez Real	0	0	0	0
David Escudero Cuesta	0	0	0	0
Gregg W Borman	0	0	0	0
Guido Zucchi	0	0	0	0
Russell Dale Owens	0	0	0	0
Jesus Fernandez Moran	0	0	0	0
Isidoro Diez Caveda	0	0	0	0
Jose Maria Letamendia Eguiraun	0	0	0	0
James Albert Judy	0	0	0	0
Michael Lucien Baroni	0	0	0	0
Rolf Siegfried Paegert	0	0	0	0
TOTAL	2.325.174.200	20.926.567.900	2.014.921.200	18.134.289.400

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15717. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d.inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013075323/1924.

(130060845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 106.892.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013052925/18.

(130064391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 108.652.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 avril 2013 à 11.00 heures

Résolution 1

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Patrick Reuter, 2, Place Winston Churchill, L- 1340 Luxembourg

Monsieur Hans Peter Rentsch, 6, Seevorstadt, CH- 2501 Biel

Monsieur Kenel Thierry, 6, Seevorstadt, CH- 2501 Biel

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

Résolution 2

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise indépendant

- PricewaterhouseCoopers 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013053060/24.

(130064515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

QCP GCO Investments II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.759.

—
EXTRAIT

En date du 23 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Puneet K Gulati en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et de nommer Brian Bytof, né le 25 août 1973, en Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1065 Avenue of the Americas, New York 10018, Etats-Unis d'Amérique, nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052946/15.

(130064536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

APROBAT Ialux-assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 154.328.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 25 avril 2013

ad. 5.

L'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2013 PriceWaterhouseCoopers.

Leudelange, le 25 avril 2013.

Henri Hostert

Administrateur

Référence de publication: 2013053188/13.

(130065674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

ACAC Lux Re I, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 24.867.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 avril 2013**Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Barry KARFUNKEL,

Monsieur Michael WEINER,

Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société ACAC Lux Re I

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013053169/25.

(130065798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Assya Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.499.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 5 avril 2013 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Hervé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSYA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Mélanie Sauvage
Mandataire

Référence de publication: 2013053194/15.

(130065497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.250.

Les soussignés Tradisud et Snowdonia, pris en leur qualité de gérants de la société BELGIUM RETAIL 1 LUXEMBOURG Sàrl attestent par la présente que l'associé unique la société Belgium Retail 1 a été absorbée par la société Retail Estates N.V. et a cédé 1 part sociale de la société à la société Finsbury Properties N.V. ayant son siège social à Ternat (Belgique) Industrielaan 6

Les associés de la société sont donc:

- Retail Estates N.V.:	59.099 parts sociales
- Finsbury Properties N.V.:	1 part sociale
Luxembourg, le 09 avril 2013.	Tradisud / Snowdonia.

Référence de publication: 2013053221/15.

(130065224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

BH5 Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 109.609.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2013 que le siège social a été fixé à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013053226/14.

(130065088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Chemo Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 127.963.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 08 avril 2013:

- constatation du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013053251/10.

(130065645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Concrete Structure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 158.504.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 08 avril 2013:

- constatation du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013053278/10.
(130065644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Daneme Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.581.

—
Il est à noter que le siège social du commissaire aux comptes L'Alliance Révision SARL se trouve au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013053290/15.

(130065726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

CSI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 94.813.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 08 avril 2013:

- constatation du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013053284/10.
(130065643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

La Romance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3470 Dudelange, 28, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 81.951.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2013 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 15 avril 2013, la démission de Monsieur ERRIQUEZ Christophe, domicilié à F-57330 KANFEN, 18b, rue de Volmerange, en tant que gérant technique et administratif.
- d'accepter, à compter du 15 avril 2013, la cession de 350 parts sociales détenues par Madame ERRIQUEZ Céline, demeurant 29, route d'Hessange à F-57640 VIGY à Monsieur ERRIQUEZ Christophe, demeurant 18b, rue de Volmerange à F-57330 KANFEN, pour le prix convenu entre parties.
- d'accepter, à compter du 15 avril 2013, la cession de 350 parts sociales détenues par Madame ERRIQUEZ Caroline, demeurant 106, rue du Moulin à F-54580 MOINEVILLE à Monsieur ERRIQUEZ Christophe, précité, pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Dudelange, le 25 avril 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013053454/19.

(130065590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Leros Investissements Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 159.735.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013053444/16.

(130065081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Finetupar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.259.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 avril 2013

1. La démission de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

3. Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2013.

Certifié sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
C. BONVALET / P. MESTDAGH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013053355/22.

(130065367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Financière Veromaxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 09 avril 2013.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ domicilié au 16, Rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et Monsieur André VANDERPERRE, domicilié au 13A, Rue du Gros Buisson, B-7040 Blaregnies, Belgique, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
FINANCIERE VEROMAXIS S.A.

Référence de publication: 2013053354/16.

(130065123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

QCP GCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.765.

—
EXTRAIT

En date du 23 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Puneet K Gulati en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et de nommer Brian Bytof, né le 25 août 1973, en Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1065 Avenue of the Americas, New York 10018, Etats-Unis d'Amérique, nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052947/15.

(130064538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Haifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.666.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour HAIFA S.A.

Référence de publication: 2013053387/16.

(130065519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2013

Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rik VANDENBERGHE de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Rik VANDENBERGHE.

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de:

- M. Patrick BESELAERE avec adresse professionnelle sise 155, rue Colonel Bourg, B-1140 Bruxelles

- M. Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- M. Guy DENOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013053332/22.

(130065402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.049.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2013

Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rik VANDENBERGHE de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Rik VANDENBERGHE.

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de Monsieur Michael JONKER, avec adresse professionnelle sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Patrick BESELAERE avec adresse professionnelle sise 155, rue Colonel Bourg, B-1140 Bruxelles, Luc VERBEKEN avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et Guy DE-NOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013053416/22.

(130065401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Innoreal Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 81.701.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:-

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour INNOREAL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013053418/16.

(130065143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

International Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.841.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 avril 2013

1. M. Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour International Footwear Distributions S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013053401/16.

(130065603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Jamaga Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 37.184,03.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.682.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:-

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour JAMAGA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013053427/16.

(130065142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Leo's Kaffe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 175.849.

Constatation de cession de parts sociales et AGE

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé le 03/04/2013, il résulte que le capital social de la société LEO'S KAFFE SARL est désormais réparti comme suit:

M. PERENZIN Paolo, démissionne en date de la présente assemblée de son poste de gérant de la société.

M. OLIVEIRA FIDALGO Serafim Manuel est nommé en date de la présente assemblée en tant que gérant unique de la société.

Total: CENT parts sociales

La société est engagée par la signature individuelle du seul gérant de la société.

Fait à Luxembourg, le 03/04/2013.

Référence de publication: 2013053460/16.

(130065172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Mark IV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.606.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Mark IV Europe S.à r.l. en date du 22 avril 2013 les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013:

Monsieur Mark Gilbert Barberio, ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, bâtiment One Town Center, USA - 14226 Amherst.

2. Nomination du nouveau Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur James Craig Orchard, né le 24 août 1950 à Indiana, États Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, États Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark IV Europe S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013052804/21.

(130064923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

International Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.857.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mme Michèle Berger, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Frédéric Fasel, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

International Global Sicav

Référence de publication: 2013053419/18.

(130065111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Hobbit Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 133.448.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2013.

Décision

Les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, ont décidé à l'unanimité d'approuver le transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 30, Dernier Sol à L-2543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013053393/14.

(130065165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

SYZ AM (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.851.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 22. April 2013:

1.

hat die Herren

- Martin JUFER, 201, Hardstraße, CH – 8005 Zurich
- Claude KREMER, 14, Rue Erasme, L – 1468 Luxembourg
- Thomas VAN DITZHUYZEN, 201, Hardstraße, CH – 8005 Zurich und
- Patrick BÉDAT, 30, Rue du Rhône, CH – 1204 Gen

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

2.

hat beschlossen PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 wiederzuernennen.

Für SYZ AM (LUX) SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013053631/22.

(130065794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Stugalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 11.348.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 07 mars 2013

L'assemblée générale de la Société a décidé de mettre fin au mandat d'Alter Audit S.à r.l. en sa qualité de Réviseur d'entreprises agréé de la Société.

L'assemblée générale de la Société a nommé Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à 89A Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous la section B et numéro 43298, comme Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice 2012 de sorte que son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire qui se tiendra en juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013053627/15.

(130065600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Sydney Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 104.019.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour SYDNEY PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013053630/16.

(130065517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.421.

—
Suite aux résolutions du conseil d'administration en date du 22 avril 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur de classe B suivant à compter du 22 avril 2013:

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination par cooptation de l'administrateur de classe B suivant à compter du 22 avril 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- David Anderson, administrateur de classe A;

- Patrick L.C. van Denzen, administrateur de classe B;

- Fabrice Rota, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Administrateur de classe B

Référence de publication: 2013053318/23.

(130065547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Euro Mixtes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 74.114.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Euro Mixtes S.A. tenu au siège de la Société en date du 5 avril 2013

Tous les Administrateurs sont présents.

Les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les Actionnaires décident:

- De révoquer la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL (B50577) ayant son siège social à 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE en tant que Commissaire aux comptes.
- De nommer la société PRISMA CONSULTING SARL (B 101674) ayant son siège social à Z.I. de Kehlen L-8287 KEHLEN en tant que nouveau Commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Le décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom d'EURO MIXTES S.A.

Mme HERNANDEZ - LE TOUZE Géraldine / Mme DA CRUZ DOS SANTOS Aldina / M. FERNANDES DA CONCEICAO Antonio Manuel

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013053330/23.

(130065184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Eucon Finanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.868.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung Abgehalten am 24. April 2013

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung nahm das Ende des Mandates von allen Verwaltungsratsmitgliedern an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Mandate aller Mitglieder des Verwaltungsrats mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2018 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2017 beschließt.

Kommissar

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt der Gesellschaft MGI FISOGEST SARL als Rechnungskommissar mit sofortiger Wirkung an.

Référence de publication: 2013053329/17.

(130065535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Class Capital S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 164.788.

Résolution prise par l'actionnaire unique le 23 avril 2013 à 9h30

Il est pris acte du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes, lequel s'appelle dorénavant AUXILIAIRE DES PME S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLASS CAPITAL S.A.

Sabine PERRIER

ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2013053272/14.

(130065442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Am Bann 3-5, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 81.606.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 25 avril 2013

ad. 3.

L'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2013 PriceWaterhouseCoopers.

Leudelange, le 25 avril 2013.

Am Bann3-5

Société Anonyme

Pit Hentgen

Président-Directeur Général

Référence de publication: 2013053156/15.

(130065673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

ALC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.351.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 17 avril 2013

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Monsieur Ronald VAN DER LUGT, administrateur de sociétés, né à Voorburg (Pays-Bas), le 4 août 1954, demeurant à Franselei, 21, 2950 Kapellen (Belgique), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

Luxembourg, le 24.4.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013053175/17.

(130065119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

European Directories Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.419.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 22 avril 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur de catégorie B suivant à compter du 22 avril 2013:

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination de l'administrateur de catégorie B suivant à compter du 22 avril 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- David Anderson, Administrateur de catégorie A;

- Patrick L.C. van Denzen Administrateur de catégorie B;

- Fabrice Rota, Administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013053316/22.

(130065546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Cape North S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 146.128.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:-

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour CAPE NORTH S.A.

Référence de publication: 2013053260/17.

(130065148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Cilaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.671.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société CILAOS S.à r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 27 mars 2013 la totalité des 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société à EAST INVESTING LTD, une société établie à BRITISH VIRGIN ISLANDS ayant son siège social Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3469 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013053252/16.

(130065837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.739.671.114,40.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.469.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 18 avril 2013:

1. La démission de Monsieur Hans-Peter KRAUSS, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert J. WINTERS, née le 4 octobre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 965 Wyndsong Drive, York, Pennsylvanie, 17402, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053291/18.

(130065209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.